



Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

POINT 34 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation au Moyen-Orient : rapports du Secrétaire général (suite)

1. M. FISCHER (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Dans la longue histoire troublée du Moyen-Orient, l'année qui vient de s'écouler a porté le cycle de la violence de la guerre et des souffrances humaines à son paroxysme. Les événements de 1982 et, surtout, la guerre au Liban ont fait de nouveau surgir la menace que le conflit arabo-israélien fait peser sur la paix et la sécurité internationales.
2. Les images des tragiques événements du Liban, images de mort et de destruction, sont toujours présentes à notre esprit. Elles ne s'effaceront pas aisément. A différentes reprises, l'Autriche a exprimé sa ferme condamnation de l'invasion du Liban par Israël. Le Gouvernement et le peuple autrichiens ont été particulièrement consternés par les massacres de réfugiés palestiniens dans les camps de Sabra et de Chatila. Ces atrocités nous ont particulièrement marqués, car elles ont été commises à l'encontre de réfugiés, c'est-à-dire d'êtres humains les plus démunis et ayant le plus besoin de protection.
3. Mais, simultanément, la tragédie et les souffrances endurées de nouveau par le peuple palestinien ainsi que la vision du Liban ravagé par la guerre ont engendré un nouvel élan en faveur de la paix et souligné l'urgente nécessité de parvenir au règlement du conflit. Les dirigeants politiques de par le monde ont fait preuve d'esprit créatif et ont usé de leur influence personnelle en vue d'atteindre cet objectif.
4. Toute tentative faite pour résoudre le conflit du Moyen-Orient exige avant tout la reconnaissance du droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues ainsi que la reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien, y compris son droit à posséder un Etat qui lui soit propre. En outre, le peuple palestinien a, sans conteste, le droit de participer à la recherche d'une solution au conflit du Moyen-Orient. Il a également le droit de participer à ce processus par l'intermédiaire de représentants de son choix. Le Gouvernement autrichien reconnaît l'Organisation de libération de la Palestine [OLP] en tant que représentant du peuple palestinien. Un autre élément essentiel à toute solution est le retrait d'Israël des territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem.
5. Au cours des derniers mois, différentes propositions ont été avancées qui, toutes, contenaient, partiellement ou en totalité, ces éléments fondamentaux.
6. L'Autriche s'est félicitée de l'attitude constructive des gouvernements arabes, attitude qui a conduit à l'élaboration du plan soumis à la douzième Conférence arabe au sommet, qui s'est tenue à Fès en septembre 1982 [A/37/696]. L'importance de ce plan a été largement reconnue. Nous y voyons, en particulier, une indication claire de la volonté des Etats arabes et de l'OLP de continuer à œuvrer pour parvenir à un règlement négocié et à l'instauration d'une paix juste et globale au Moyen-Orient. Les propositions présentées par le président Reagan dans son allocution du 1^{er} septembre 1982¹ nous semblent revêtir une grande importance. Ces propositions, qui constituent un élément important dans l'équation politique du Moyen-Orient, montrent à l'évidence que les Etats-Unis vont au-delà de leurs positions antérieures. Ces propositions contiennent de nombreux éléments constructifs en vue d'un compromis et d'une réconciliation. Nous espérons que, sur cette base, des négociations deviendront bientôt réalité et se traduiront par des résultats concrets. Nous avons également étudié avec grand intérêt la proposition présentée par l'Egypte et la France au Conseil de sécurité²; nous pensons que le Conseil devrait analyser toutes les possibilités qu'elle contient. Cette analyse serait susceptible de dégager un terrain commun au sein du Conseil de sécurité, qui pourrait permettre d'aller plus loin que les résolutions précédentes.
7. Toutes ces initiatives et propositions ont le même objectif : elles tendent à mettre fin aux aspirations conflictuelles et aux hostilités des dernières décennies, et ce par des moyens pacifiques. C'est dans cet esprit que toutes les parties au conflit doivent les comprendre. Il faut que ces initiatives aient le temps de mûrir. En attendant, les parties concernées ne doivent se livrer à aucune action qui pourrait compromettre les chances précaires d'une solution pacifique.
8. L'Autriche a toujours affirmé qu'une solution juste et globale du problème du Moyen-Orient ne pouvait être réalisée que grâce à des négociations entre toutes les parties concernées, y compris l'OLP. Il n'y a aucune autre possibilité que le dialogue et la négociation. Le recours à la violence et à la force ne peut qu'aggraver la situation, engendrer de nouveaux actes de violence et créer de nouveaux obstacles sur la voie de la paix. Nous condamnons donc sans équivoque l'utilisation de la force ainsi que tous les actes de terrorisme, quelle que soit leur origine. Par le passé, l'Autriche a, à plusieurs reprises, incité Israël et l'OLP à engager des entretiens exploratoires sans conditions préalables. Nous réitérons cet appel et sommes convaincus que les négociations pourraient jouer un rôle essentiel dans les efforts en vue de trouver un règlement pacifique et durable.
9. Le futur statut des territoires occupés est l'un des éléments centraux de toute solution négociée.

Par conséquent, Israël doit modifier sa politique à l'égard des territoires occupés et respecter ses obligations, telles qu'elles sont définies par la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949³, en ce qui concerne la puissance d'occupation. Le développement continu des colonies de peuplement israéliennes, l'expropriation des terres à cette fin, l'éviction, le déplacement et le harcèlement de la population locale ainsi que l'expulsion ou l'emprisonnement des responsables élus sont en violation flagrante du droit international et compromettent gravement les chances d'un règlement négocié.

9. Nous sommes certains qu'en tant que représentant du peuple palestinien l'OLP fera preuve de modération et de sagesse et s'abstiendra de tout acte pouvant faire obstacle à la réalisation d'une solution pacifique et juste du problème du Moyen-Orient.

10. Les rapports de l'Europe avec le Moyen-Orient ont été et continueront d'être étroits et intenses, et ce pour des raisons historiques et géographiques. Pour que ces relations puissent se développer de manière constructive et mutuellement profitable, il est nécessaire que la stabilité règne dans la région et qu'une solution juste et durable du conflit du Moyen-Orient soit trouvée dans l'intérêt de tous les peuples.

11. Il est certes difficile d'inverser le processus de crainte et de méfiance mutuelles qui s'est instauré au cours des dernières décennies. Mais il serait dangereusement illusoire pour l'une ou l'autre partie à ce conflit de croire que des résultats durables peuvent être obtenus par la force plutôt que par la négociation. Nous espérons donc que, sur la base de cette reconnaissance, l'on fera preuve d'une volonté et d'un courage politiques suffisants pour arrêter le cercle vicieux de la violence qui, depuis si longtemps, bouleverse cette région.

12. M. PASTINEN (Finlande) [*interprétation de l'anglais*] : La dégradation de l'autorité des Nations Unies et l'affaiblissement de leur rôle pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales ont été les thèmes principaux de cette session de l'Assemblée générale. C'est à cette question que le Secrétaire général a consacré son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/37/1]. L'Assemblée générale, en réponse à son appel, a, vendredi dernier, adopté par consensus une résolution destinée à fournir une base pour le règlement de cette question [*résolution 37/67*].

13. La situation au Moyen-Orient est l'exemple le plus frappant de cette dégradation de l'autorité des Nations Unies. Le Moyen-Orient représente, depuis plus de 35 ans, la préoccupation majeure de l'Organisation. Cinq guerres importantes ont, durant cette période, opposé Israël aux Arabes. Elles ont toutes été aussi destructrices que non concluantes. Le conflit continue. Les Nations Unies pour leur part, ont permis de négocier des accords d'armistice. La résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité a offert un plan de solution pacifique qui, pour l'essentiel, demeure toujours valable. En réponse à l'emploi de la force et aux actes de violence, de nombreuses résolutions ont été adoptées, tant par l'Assemblée générale que par le Conseil de sécurité, qui traitent des différents aspects de la question du Moyen-

Orient. Les Nations Unies ont envoyé des dizaines de milliers d'hommes de troupe chargés du maintien de la paix dans cette région, qui ont organisé des opérations de grande envergure afin d'alléger les souffrances humaines résultant de ces conflits. Les efforts des Nations Unies ont, sans nul doute, été utiles. Cependant, l'avènement de la paix n'est toujours pas à notre portée. Les Nations Unies sont un instrument de paix, mais celui-ci ne peut fonctionner dans le vide. Il ne peut servir que si les parties au conflit font preuve d'un minimum de volonté de l'utiliser aussi bien dans leur propre intérêt que dans celui de la communauté internationale tout entière.

14. Cette année, le système de sécurité des Nations Unies a été mis à rude épreuve. Rarement, l'ambiance internationale s'est aussi peu prêtée à la solution pacifique des différends par l'action collective des Nations Unies. L'idée s'est répandue de plus en plus qu'il est profitable de recourir à la force pour résoudre les problèmes internationaux.

15. L'invasion israélienne au Liban et les massacres de Sabra et de Chatila sont une preuve tragique de cette évolution. L'Assemblée générale comme le Conseil de sécurité ont, à maintes reprises, demandé à Israël de respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale du Liban. Israël a systématiquement dédaigné ces appels et défié l'autorité de la seule Organisation universelle créée pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Et pourtant, c'est l'Etat d'Israël, créé par cette même organisation, qui a maintenant choisi de l'ignorer.

16. La Finlande s'est jointe au reste de la communauté internationale pour condamner Israël, responsable d'actes de violence au Liban qui ont causé des souffrances indicibles à des dizaines de milliers de civils innocents. Cependant, la crise du Liban n'est que la conséquence de l'absence de solution à la question du Moyen-Orient dans son ensemble. Au cours des récentes années, cette situation s'est compliquée encore davantage à la suite d'un certain nombre d'actes illégaux commis par Israël. Israël a poursuivi sa politique de colonisation; il a modifié illégalement le statut de Jérusalem et il a étendu sa juridiction aux Hauteurs du Golan, mesure que la communauté internationale considère comme étant l'équivalent d'une annexion. Tous ces actes ont été, comme il se doit, sanctionnés par le Conseil de sécurité et déclarés nuls et nonavenus par cet organe majeur des Nations Unies, chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

17. Les événements du Liban sont la preuve la plus récente des dangers inhérents à l'absence de paix au Moyen-Orient. Toutefois, les principes fondamentaux d'un règlement pacifique ont été définis depuis bien longtemps et sont presque universellement reconnus. L'acquisition de territoires par la force est inadmissible. Israël doit donc se retirer des territoires occupés depuis 1967. Il importe également au plus haut point que le droit d'Israël et de tous les autres Etats de la région d'exister — et non pas seulement d'exister, mais de vivre — à l'intérieur de frontières sûres et reconnues soit garanti. Ces principes figurent dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, que nous continuons à considérer comme fondamentales pour parvenir à une solution pacifique. En outre, il conviendrait

d'assurer les droits légitimes des Palestiniens, y compris leur droit à l'autodétermination. Cela pré-suppose le droit des Palestiniens et de l'OLP, représentant la plus légitime de leurs aspirations nationales, de participer aux négociations touchant leur propre avenir dans le cadre d'une solution d'ensemble de la question du Moyen-Orient.

18. La Finlande continue d'appuyer toutes les propositions et initiatives tendant à trouver une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. Ainsi, nous avons appuyé la déclaration commune des Etats-Unis et de l'Union soviétique, publiée le 1^{er} octobre 1977. Nous avons également appuyé le processus de Camp David, les initiatives de la Communauté européenne et les propositions du roi d'Arabie saoudite. Dans ce même contexte, les récentes initiatives du président Reagan¹ et du président Brejnev [A/37/457] ainsi que celles faites à la douzième Conférence arabe au sommet [A/37/696], tenue à Fès, revêtent une grande importance. Si ces initiatives envisagent le problème sur des bases différentes, elles ont toutes un dénominateur commun : l'instauration de la paix au Moyen-Orient grâce à un processus de négociations. Quant au fond, elles ont aussi un certain nombre d'éléments identiques. Ainsi, nous avons récemment été heureux de constater qu'on s'écartait de certaines positions rigides adoptées antérieurement. Un processus en vue d'un règlement négocié semble être en cours, si lent et si difficile soit-il. Il est néanmoins nécessaire que ce processus soit maintenu et encouragé.

19. Parallèlement à ce processus, les Nations Unies continuent de jouer un rôle cardinal. En termes pratiques, l'un des aspects les plus importants de ce rôle est celui qui revêtent les vastes opérations de maintien de la paix des Nations Unies au Moyen-Orient.

20. Conformément à sa politique de neutralité, la Finlande a adopté une position équilibrée et conciliatrice à l'égard des diverses questions litigieuses qui se posent au Moyen-Orient. Nous avons ainsi entretenu de bonnes relations avec toutes les nations concernées, y compris avec les parties directement impliquées dans le différend. Nous avons la ferme intention de poursuivre cette politique et de conserver ainsi la confiance de toutes les parties au conflit du Moyen-Orient. Nous avons été ainsi en mesure de rendre pacifiquement des services à toutes les parties intéressées.

21. Un exemple tangible de son attitude est la contribution notable que la Finlande a toujours apportée aux Nations Unies depuis qu'elles ont commencé en 1956 leurs opérations de maintien de la paix dans la région. Le Gouvernement finlandais, compte tenu de cette politique, a récemment répondu positivement à une demande du Secrétaire général visant à envoyer un bataillon nécessaire au maintien et au renforcement de la capacité d'agir de la FINUL. Nous estimons que la FINUL continue de jouer un rôle vital dans tous les efforts entrepris pour normaliser la situation au Liban. En participant à la FNUOD et à l'ONUST, nous prenons part à toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies au Moyen-Orient en y apportant l'une des plus larges contributions en hommes et en argent. Nous le faisons animés du désir de contribuer à l'instauration de la

paix au Moyen-Orient et de faire tout ce que nous pouvons pour renforcer l'autorité de l'Organisation des Nations Unies et sa capacité d'agir.

22. La situation au Moyen-Orient est souvent considérée comme un conflit régional. Cette façon de voir revient à affaiblir l'importance centrale, sur le plan politique, stratégique et économique, de la région, qui transcende les limites régionales du conflit. La situation au Moyen-Orient continue de faire peser la menace la plus constante sur la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi la communauté internationale doit de toute urgence s'unir dans des efforts communs propres à créer enfin les conditions de paix au Moyen-Orient, par l'intermédiaire des Nations Unies.

23. M. KODING (Malaisie) [*interprétation de l'anglais*] : La situation au Moyen-Orient est examinée à l'Assemblée générale depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. Au cours des 40 dernières années, de nombreuses tentatives ont été faites pour trouver des solutions à ce problème complexe. Il est ironique de constater que des solutions ont bien été trouvées et qu'elles sont énoncées dans diverses résolutions adoptées par l'Organisation mais que, malheureusement, bien que des solutions existent, la paix au Moyen-Orient continue de nous échapper, parce que l'une des parties au conflit s'accroche à sa politique d'agression et ne croit ni en la paix ni en la coexistence avec ses voisins. Je me réfère ici spécifiquement à Israël, dont le comportement agressif et intolérable entrave la recherche d'une solution pacifique au problème du Moyen-Orient.

24. Quoi qu'il en soit, ma délégation est convaincue que les Nations Unies doivent persévérer dans la recherche d'un règlement global de la question du Moyen-Orient. La situation dans cette partie du monde continue aujourd'hui d'être précaire et suscite la grave et profonde préoccupation du peuple et du Gouvernement de la Malaisie, ainsi que de tous les peuples épris de paix. Parce que la stabilité au Moyen-Orient est centrale, voire vitale, pour la sécurité et la stabilité du monde entier, toute nouvelle aggravation de la situation dans la région pourrait avoir des ramifications graves pour l'ensemble de la question de la paix et de la sécurité.

25. Depuis la convocation de la trente-sixième session de l'Assemblée générale, la région du Moyen-Orient a été fertile en nouvelles sources de tension. L'attaque non provoquée et préméditée par Israël contre le Liban, la collaboration d'Israël avec la milice phalangiste dans le massacre de plusieurs milliers d'hommes, de femmes et d'enfants palestiniens innocents à Sabra et à Chatila, ont introduit de nouveaux éléments de discorde dans une région déjà saturée de tensions et de conflits. Les événements survenus récemment au Moyen-Orient ont montré clairement qu'Israël préfère la perpétuation du conflit à la paix au Moyen-Orient. L'attaque contre les installations nucléaires de l'Iraq, qui est signataire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*], est un exemple des tendances agressives d'Israël. S'agissant du massacre d'hommes, de femmes et d'enfants innocents au Liban, il existe, en dépit des litanies de démentis, suffisamment d'éléments qui prouvent la compli-

cité d'Israël dans cet acte infâme commis contre l'humanité. Ces nouveaux événements survenus dans la région sont venus encore aggraver la situation déjà tendue, ont rendu la recherche d'une solution pacifique infiniment plus difficile et ont mis en question la sincérité du désir d'Israël de vivre en paix avec ses voisins.

26. Alors que les actes de provocation d'Israël contre ses voisins arabes montrent clairement son penchant pour l'agression, sa politique en ce qui concerne les territoires occupés confirme que les Israéliens sont loin de songer à la paix, à moins, bien entendu, que cette paix ne réponde pleinement à leurs conditions. L'agression israélienne dans les territoires occupés se manifeste sous différentes formes. Israël a décrété que les lois et l'administration israéliennes s'appliquaient au territoire syrien des Hauteurs du Golan en adoptant des lois qui font de ce territoire un simple appendice d'Israël, afin d'en changer le caractère démographique et d'en effacer toute identité arabe. Israël a remplacé les maires démocratiquement élus de la Rive occidentale, a dissous ses institutions politiques autochtones et les a remplacées par des fonctionnaires militaires et civils israéliens. Israël a profané la mosquée d'Al Aqsa et le dôme du Rocher, l'un des sanctuaires les plus sacrés de l'Islam, et a tenté de changer le caractère et l'identité de la ville sainte de Jérusalem, qui est vénérée à la fois par les chrétiens et les musulmans. En raison de ces actes d'agression éhontés, la paix au Moyen-Orient sera de plus en plus difficile à réaliser et la violence continuera de caractériser les événements dans la région.

27. La situation au Moyen-Orient est aggravée par toute la dynamique de la politique internationale en général. A cause de cela, on ne devrait pas exclure une participation des superpuissances si un nouveau conflit devait éclater dans la région. Bien que leur participation jusqu'ici ait été limitée et modérée, rien ne garantit que ce comportement va se poursuivre indéfiniment. S'il n'en est pas ainsi, il n'y aura ni vainqueurs ni vaincus, car en définitive nous serons tous perdants.

28. Il y a quelques jours, ma délégation, dans le cadre du débat sur la question de Palestine, a déclaré [87^e séance] qu'à son avis cette question est au cœur de tout le problème du Moyen-Orient. Mais ce point extrêmement important semble échapper entièrement à Israël, qui s'entête résolument à refuser de reconnaître les aspirations et les droits légitimes des Arabes palestiniens. Comme je l'ai déjà dit, le cadre d'un règlement politique d'ensemble peut être trouvé dans les différentes résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies. Trois éléments essentiels à ce sujet doivent être pris en considération par les parties concernées. Ce sont le retrait immédiat, inconditionnel et total d'Israël de tous les territoires arabes occupés; la réalisation des aspirations palestiniennes, y compris le droit des Palestiniens de retourner dans leur patrie et leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance; et, enfin, la restitution de Jérusalem aux Arabes.

29. En passant en revue les événements au Moyen-Orient, mon gouvernement prend note avec regret du conflit en cours entre les pays frères de la République d'Iraq et de la République islamique d'Iran,

pays auxquels nous lient des relations étroites et fidèles. A ce propos, ma délégation engage vivement ces pays à cesser leur combat et à résoudre tout conflit qui pourrait les séparer en ayant recours à des moyens pacifiques, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies. Pour ce faire, nous espérons qu'ils intensifieront leur coopération dans le cadre des efforts de conciliation du Représentant spécial du Secrétaire général, des pays non alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique.

30. En dépit d'incidents de diversion, la plupart des conflits qui ont eu lieu au Moyen-Orient au cours de l'année écoulée semblent tourner autour du conflit arabo-israélien. A ce propos, ma délégation apprécie les efforts faits par les Nations Unies pour alléger les tensions et mitiger les différents facteurs de déstabilisation au Moyen-Orient. Il est tragique que l'Organisation des Nations Unies, en plusieurs occasions, ait été paralysée par certains de ses membres et n'ait pu jouer un rôle plus efficace dans la réalisation d'une solution rapide, juste et équitable du problème palestinien. Nous sommes tous au courant des raisons et des circonstances qui sont à l'origine de la création de cette organisation, et pourtant nous avons imposé des limites à sa capacité d'agir. A ce propos, ma délégation se rallie entièrement à ce que dit le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/37/1] lorsqu'il dénonce l'inefficacité des Nations Unies qui est due aux différents obstacles que sèment les États Membres eux-mêmes.

31. Ma délégation estime que la détermination unifiée de la communauté internationale, complétée par les efforts des pays de la région, est encore plus impérieuse aujourd'hui si nous voulons résoudre les conflits internationaux. Ce n'est que sur cette prémisses que nous pouvons contraindre Israël à respecter les résolutions de l'ONU et les normes du comportement international. Ma délégation est prête à appuyer toute mesure efficace susceptible en dernière analyse de rétablir la paix au Moyen-Orient, car toute autre chose que la paix serait trop horrible pour que l'on y songe un instant.

32. M. ABULHASSAN (Koweït) [*interprétation de l'arabe*] : Le débat sur la situation au Moyen-Orient est caractérisé chaque année par un certain schéma. En effet, lorsque vient l'heure d'examiner cette question, la communauté internationale fait face à une nouvelle dimension qui vient s'ajouter à celles qui caractérisent déjà cette question et qui la rendent encore plus complexe. Au cours des années précédentes, la liste de ces nouvelles dimensions comprenait l'annexion par Israël de la ville sainte de Jérusalem et du territoire arabe syrien des Hauteurs du Golan, ainsi que l'agression perfide commise par Israël contre les installations nucléaires irakiennes.

33. Cette année, alors que nous nous réunissons pour examiner cette question, l'invasion perfide du Liban par Israël en juin dernier est encore vivace dans nos esprits. Cette invasion constitue une grave violation de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale d'un Etat pacifique, Membre de l'Organisation des Nations Unies, c'est-à-dire le Liban, et montre jusqu'où peut aller Israël dans ses violations du droit international et des pratiques

humanitaires et morales pour mener à bien ses desseins d'expansion.

34. Les crimes qu'Israël a commis au Liban contre les peuples palestinien et libanais, que ce soit en bombardant des zones résidentielles à forte densité de population, en détruisant des maisons qui s'écroulaient sur leurs habitants sans défense ou en menant à bien son invasion du Liban, en y perpétrant le massacre effroyable et planifié de Libanais et de Palestiniens sans défense dans les camps de Sabra et de Chatila, ont choqué la conscience de l'humanité. Jamais auparavant nous n'avions vu pareil spectacle sur nos écrans de télévision à travers le monde. Nous pouvions voir les Israéliens tels qu'ils sont car nous avons la preuve de leur nature criminelle que les moyens d'information américains, en particulier, s'étaient ingéniés à dissimuler jusqu'à présent.

35. Près de six mois se sont écoulés depuis qu'Israël a lancé son invasion sinistre et il occupe toujours le territoire libanais. En dépit des résolutions successives adoptées à l'unanimité par le Conseil de sécurité et exigeant le retrait sans conditions d'Israël du Liban, nous constatons qu'Israël ne se contente pas d'avancer une condition après l'autre pour son retrait; il agit comme s'il avait l'intention de rester au Liban en qualité de puissance occupante, pour y réaliser naturellement ses objectifs bien connus et aussi pour répondre aux exigences de sa propre politique.

36. Comme nous nous en souvenons tous, l'invasion israélienne a été lancée sous un prétexte bien mince, celui d'assurer la protection des habitants de la Galilée. Mais les envahisseurs ont dépassé leur objectif en continuant leur avance pour finalement faire le blocus de la capitale, Beyrouth. Ce blocus devait donner la mesure de l'esprit agressif et inhumain du système politique et militaire israélien. Les envahisseurs ont ensuite levé le siège, mais c'était uniquement pour occuper Beyrouth, une fois les combattants palestiniens partis, et pour perpétrer leurs crimes atroces dans les camps de Sabra et de Chatila.

37. Comme nous nous en souvenons, l'invasion israélienne a commencé alors que les Israéliens répétaient à qui voulait les entendre, et sans aucun égard pour la souveraineté nationale libanaise, que l'un de leurs objectifs fondamentaux était de permettre aux Libanais de mettre en place un gouvernement légitime de leur choix. Cependant, leurs troupes assiégeaient B'abda et d'autres secteurs, où la situation demeure inchangée à ce jour. Ces promesses se sont perdues d'ailleurs une fois qu'il est devenu clair qu'elles n'étaient que des mensonges. Comme si nous avions encore besoin qu'on vienne nous démontrer que l'opportunisme israélien pouvait déboucher sur autre chose que des mensonges !

38. En incitant aux dissensions partisans au sein des différentes communautés libanaises, d'une part, et en présentant sans cesse de nouvelles exigences au Gouvernement libanais, de l'autre, Israël montre de manière irréfutable qu'il a l'intention de demeurer indéfiniment au Liban.

39. Lorsque nous examinons la situation au Moyen-Orient dans ses moindres aspects — auxquels Israël ne cesse d'en ajouter d'autres, formant ainsi un cycle ininterrompu —, nous devrions nous souvenir

qu'Israël agit toujours en ayant présent à l'esprit le même et seul objectif : la création d'un Grand Israël, c'est-à-dire d'un Etat qui comprendrait toute la terre de Palestine plus certains territoires appartenant aux pays voisins. La communauté internationale ne doit pas manquer de tenir compte de cet objectif lorsqu'elle se penche sur la situation au Moyen-Orient. Ce qui s'est passé il y a six mois au Liban, ce qui s'y passe aujourd'hui et ce qui se passe dans les territoires occupés de la Rive occidentale et de Gaza, ne sont que les différents aspects d'un seul et même objectif israélien.

40. Au Liban comme en Palestine occupée, Israël recourt aux méthodes suivantes pour parvenir aux objectifs évoqués : premièrement, imposer son hégémonie militaire à toute la région arabe afin d'imposer la volonté politique israélienne dont les visées sont bien connues; deuxièmement, essayer de saisir les terres arabes, soit par l'invasion, comme dans le cas du territoire syrien des Hauteurs du Golan, et maintenant du sud du Liban, soit par la confiscation, la saisie et le vol, comme c'est le cas des territoires occupés de la Rive occidentale et de Gaza; et troisièmement, tenter d'expulser les habitants, en les déportant ou en les expropriant afin de les forcer à quitter leur patrie, ou encore en organisant des massacres pour créer la panique qui décidera les gens à partir.

41. Il n'est pas surprenant de constater que l'actuel Premier Ministre, Menachem Begin, qui avait préparé le massacre de Deir Yassin en 1948 et qui, depuis lors, s'est plu à faire remarquer que ce massacre avait joué un rôle déterminant dans la création d'Israël en permettant l'évacuation de la population qui y vivait et d'établir précisément Israël, est le même Premier Ministre qui a conçu le massacre des camps de Sabra et de Chatila.

42. La communauté internationale dans son ensemble sait que la question de Palestine, qui a été débattue la semaine dernière par l'Assemblée générale, est au cœur de la situation du Moyen-Orient. Par conséquent, tout effort destiné à régler la crise du Moyen-Orient devrait porter sur cette question. Il importe, dans ces efforts, de s'assurer de deux éléments principaux : premièrement, les grandes puissances doivent assumer leurs responsabilités quant au règlement de ce problème; et deuxièmement, l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, doit participer activement à tous les efforts déployés en vue d'aboutir à un règlement de cette crise.

43. Nous voulons redire notre conviction que les pays qui sont les premiers responsables de la création de la question de Palestine doivent aussi être les premiers à reconnaître l'OLP et à admettre qu'il n'y aura pas de paix durable ni de règlement juste et global tant qu'ils ne se seront pas engagés dans la bonne voie, qui est d'aborder le nœud du problème avec la participation des représentants légitimes de la partie intéressée.

44. Nous notons que les grandes puissances, auxquelles incombe la plus grande part de responsabilité pour ce qui s'est passé et se passe encore au Moyen-Orient — les Etats-Unis d'Amérique en particulier, qui ont activement contribué à la création d'Israël et qui lui fournissent les instruments de sa puissance et de son arrogance —, insistent toujours sur certaines

questions de procédure peu importantes, en demandant, par exemple, que l'OLP reconnaisse Israël avant d'entamer le dialogue, ou insistent sur telle ou telle résolution précise, faisant fi en cela de toute une série de résolutions adoptées par l'Organisation mondiale en vue de régler la crise du Moyen-Orient et qui sont toujours en vigueur. Cette conduite nous paraît contraire à l'esprit de justice et d'équité, en fait à la réalité même, et ce pour les raisons suivantes.

45. Premièrement, les résolutions que l'on demande à l'OLP de reconnaître, avant que tout dialogue puisse être engagé, sont des résolutions qui ont été adoptées en fonction d'une certaine situation au Moyen-Orient et non dans le but de résoudre le problème palestinien lui-même. Exiger la reconnaissance de ces résolutions, indépendamment d'innombrables autres résolutions adoptées sur la question de Palestine elle-même, ne peut donc être considéré au mieux que comme une requête suspecte.

46. Deuxièmement, nous doutons fort qu'il soit si important d'insister sur la reconnaissance d'une certaine résolution ou principe avant que soit tenu un dialogue, car la valeur d'une telle résolution ou principe ne réside pas dans sa reconnaissance mais dans son application. Nous avons vu comment Israël, qui avait reconnu les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, a totalement annihilé les effets de cette reconnaissance en prenant la décision unilatérale d'annexer Jérusalem et le territoire syrien des Hauteurs du Golan sans attendre que la crise du Moyen-Orient soit réglée sur la base de ces deux résolutions. En outre, la signature par Israël des accords de Camp David ne l'a pas empêché de faire fi de ces accords pour ce qui est des territoires occupés de la Rive occidentale et de Gaza.

47. Troisièmement, l'insistance de ces pays, et notamment des Etats-Unis, sur les tentatives visant à exclure la solution fondamentale qui passe par la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'établissement de son propre Etat sur le sol de sa patrie, ou à refuser de négocier avec le seul représentant légitime du peuple palestinien, tel qu'il est reconnu par la majorité des pays du monde, prouve que les Etats-Unis ont encore l'illusion de pouvoir geler la question fondamentale de Palestine en cherchant une solution dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle relève d'une vaine politique hétéroclite.

48. Le 29 novembre, nous avons célébré la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. La semaine dernière, nous avons débattu de la question de Palestine. A cette occasion, ma délégation a demandé aux Etats-Unis de faire un pas dans la bonne direction en reconnaissant l'OLP [87^e séance] et en entamant le dialogue avec elle. Nous renouvelons ici cet appel, conscients qu'une volonté d'esquiver ce problème fondamental et le refus de négocier avec les parties principales ont été la cause essentielle, au cours des 35 dernières années, de la persistance d'événements sanglants et d'une situation explosive et, par conséquent, la cause de l'instabilité continue dans cette région vitale du monde. Par conséquent, nous demandons de nouveau instamment aux Etats-Unis d'emprunter la voie nouvelle, que nous-mêmes et la communauté internationale considérons comme étant la bonne voie, afin de par-

venir à régler cette question épineuse du Moyen-Orient.

49. M. TSVETKOV (Bulgarie) : L'attention de l'Assemblée générale est de nouveau attirée par la situation qui prévaut au Moyen-Orient, région qui est parmi les foyers de tension les plus dangereux dans le monde depuis les trois dernières décennies. Il est notoire que la politique agressive et expansionniste d'Israël, son hostilité envers le mouvement arabe de libération nationale, son intransigeance persistante vis-à-vis de l'aspiration du peuple arabe de Palestine à réaliser son droit légitime à l'autodétermination constituent la cause directe du conflit du Moyen-Orient, conflit qui, de par sa dureté, son intensité et son caractère destructif, n'a pas de précédent. Mais ses racines profondes se trouvent dans la stratégie globale de l'impérialisme, et plus particulièrement de l'impérialisme américain visant à établir sa suprématie dans cette région située à la croisée de trois continents, riche en ressources naturelles et importante du point de vue stratégique.

50. Le monde entier connaît fort bien la manière dont Israël est tenté de réaliser ses objectifs dans cette région. L'invasion du Liban, la liquidation massive de la population civile, les bombardements barbares de Beyrouth et d'autres agglomérations ont provoqué un choc véritable au sein de la communauté internationale. Les actes de Tel-Aviv ont été qualifiés de génocide et comparés à juste titre aux massacres hitlériens au cours de la seconde guerre mondiale. Les noms des camps palestiniens de Sabra et de Chatila, où un carnage monstrueux a été perpétré, ont été associés à ceux d'Oradour-sur-Glane, de Lidice et autres symboles de la souffrance de martyrs innocents, causée par la brutalité et la cruauté de l'agresseur conquérant.

51. Simultanément à leur offensive massive contre le mouvement palestinien, les milieux dirigeants israéliens ont lancé de manière forcée un programme d'expansion territoriale. De nouvelles colonies israéliennes sont créées sur la Rive occidentale du Jourdain et dans la bande de Gaza à un rythme accéléré, alors que celles qui existent déjà sont renforcées et élargies. Les événements qui se sont déroulés au Moyen-Orient pendant le printemps et l'été de cette année ont fini par mettre le monde devant une nouvelle situation dangereuse découlant des agissements colonisateurs de Tel-Aviv. Les troupes israéliennes ont occupé une partie considérable du Liban. Les dirigeants israéliens sont loin de dissimuler leurs intentions visant à y ériger un point d'appui, une place d'armes de leur politique anti-arabe à l'avenir, ce qui constitue une nouvelle menace militaire dans cette partie du monde.

52. Ces dernières années, le monde a été témoin de plusieurs manifestations de la politique conquérante d'Israël contre les Etats arabes voisins. Jérusalem et les Hauteurs du Golan ont été annexées. Cette violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des décisions de l'Organisation a suscité la profonde indignation de la communauté internationale et a été condamnée par le Conseil de sécurité et par l'Assemblée générale en tant qu'acte arbitraire et criminel. L'attaque aérienne non provoquée contre les installations nucléaires irakiennes près de Bagdad a été un acte d'agression par lequel le droit interna-

tional a été de nouveau violé par Tel-Aviv. Un coup sévère a été porté au régime de la non-prolifération des armes nucléaires et au prestige de l'ONU. Ce raid, qui par le seul jeu du hasard, n'a pas fait de victimes humaines de façon massive, de par ses conséquences possibles, équivaut pratiquement à l'emploi de l'arme atomique qui est dénoncé par l'Organisation mondiale en tant que crime le plus grave contre l'humanité.

53. A cet égard, il est tout à fait logique de se demander comment il est possible qu'Israël agisse de manière aussi irresponsable, malgré la vive indignation des peuples du monde entier et en dépit de la condamnation unanime de la part de la communauté internationale, qui a trouvé son expression dans plusieurs résolutions de l'Assemblée générale. La réponse à cette question réside, avant tout, dans l'appui total et sans réserve que les Etats-Unis apportent à la politique belliqueuse de Tel-Aviv. Pratiquement, les Etats-Unis agissent de concert avec l'agresseur en s'efforçant constamment de justifier sa ligne politique dans les forums internationaux, en bloquant les efforts de l'Organisation mondiale en vue d'adopter des mesures contre ses crimes et en menant une politique de division des Etats arabes. Les accords séparés de Camp David, conclus en 1978 et qualifiés de "triomphe de la paix", n'ont été, en fait qu'une manœuvre typique de la politique impérialiste de néocolonialisme. Ces accords ont dressé les pays arabes les uns contre les autres; ils ont exclu la solution de la question de Palestine et anticipé l'impasse dans toutes les autres directions. Loin de rapprocher la paix, cette opération a ouvert la voie à l'établissement de la présence politico-militaire directe des Etats-Unis dans la région du Moyen-Orient. Pratiquement, le marchandage de Camp David n'a fait que donner le feu vert à de nouveaux actes de violence d'Israël contre les pays et les peuples arabes, dont le front commun a été sapé et affaibli.

54. La ligne politique agressive d'Israël est matériellement garantie par l'appui financier et militaire de son protecteur d'Outre-Atlantique. Plus de 2 milliards de dollars annuellement, les armes les plus sophistiquées, les munitions et la technique militaire alimentent les aventures sanglantes de Tel-Aviv. Le Moyen-Orient est littéralement devenu un champ d'essai de la tactique et de l'arsenal militaire de l'impérialisme dans le cadre de sa stratégie globale.

55. La similitude des principaux objectifs économiques, politiques et militaires de Tel-Aviv et de Washington dans cette région est au cœur de leur alliance stratégique. Dans le cadre de cette alliance, l'une des parties envisage de pousser la totalité des développements dans la région dans l'orbite de sa stratégie d'hégémonie mondiale. L'autre partie, quant à elle, espère réaliser de manière durable ses ambitions chauvines et expansionnistes et, de concert avec son allié plus puissant, dicter la destinée des peuples dans cette partie du monde. Israël mise ouvertement sur l'appui constant des Etats-Unis quand il lance ses défis sous les yeux de l'Organisation mondiale, en espérant que ses crimes resteront impunis.

56. Dans ce contexte, ma délégation ne saurait considérer autrement le dernier plan de règlement au Moyen-Orient lancé par le Gouvernement des

Etats-Unis que comme étant un élément de sa stratégie politico-militaire dans cette région. Ce plan exclut la création d'un Etat palestinien indépendant; il n'admet pas la participation de l'OLP au règlement pacifique et reprend les vieilles versions d'une "autonomie administrative" dans les conditions d'un contrôle total d'Israël; y compris un contrôle militaire, sur les territoires peuplés de Palestiniens. Ce plan a été à juste titre critiqué par la communauté internationale et a, en fait, rencontré l'opposition de tous ceux auxquels il s'adressait, en raison de sa partialité, de son éclectisme et de son irréalisme.

57. La République populaire de Bulgarie mène une politique conséquente de principe sur les questions de la crise au Moyen-Orient. Elle condamne la politique agressive d'Israël et ses plans d'assimilation de la Palestine. Les derniers événements confirment notre conviction que, pour aboutir à une solution juste et durable de la crise du Moyen-Orient, il est nécessaire d'engager les efforts conjugués, la bonne volonté et la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP. De toute évidence, la paix dans la région ne pourra pas être atteinte par des marchandages séparés, au détriment des droits légitimes des peuples, ni, non plus, par des missions de médiation et des combinaisons douteuses. La paix pourra être atteinte uniquement par le truchement d'une conférence internationale largement représentative, sur un pied d'égalité, en vue de la solution globale des problèmes de la région.

58. La République populaire de Bulgarie insiste sur le retrait complet et immédiat de toutes les troupes israéliennes des territoires arabes occupés depuis 1967, sur la réalisation du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création de son propre Etat, et sur la garantie du droit de tous les Etats de la région à une existence indépendante et sûre. Dans le cadre de cette position, mon pays soutient le programme réaliste et constructif du Gouvernement de l'Union soviétique en vue du règlement global de la crise du Moyen-Orient et, plus particulièrement, de la solution du problème palestinien. Cette initiative jouit d'une vaste approbation internationale. Ses dispositions principales concordent complètement avec les principes adoptés par les pays arabes à la douzième Conférence arabe au sommet, tenue à Fès.

59. Conformément à cette position, la République populaire de Bulgarie a toujours déployé et continuera, dans la mesure de ses possibilités, de déployer tous les efforts en vue d'un règlement pacifique et juste de ce conflit et de l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables dans cette région éprouvée.

60. M. AL-QASIMI (Emirats arabes unis) [*interprétation de l'arabe*] : Qu'il me soit permis, au début de mon intervention, d'exprimer les remerciements de ma délégation au Secrétaire général pour le très utile rapport qu'il a présenté sur la question de la situation du Moyen-Orient et autres questions connexes.

61. L'examen rapide du rapport [A/37/525] révèle jusqu'où Israël est allé dans sa violation et son défi des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, et notamment celles du Conseil de sécurité. Ce rapport révèle également de nombreuses positions négatives

tives prises malheureusement par l'un des Etats membres permanents du Conseil de sécurité, positions qui ont empêché le Conseil de prendre des mesures plus efficaces en vue de forcer Israël à respecter et à appliquer ces résolutions.

62. La situation au Moyen-Orient se détériore de jour en jour, non parce que les peuples du Moyen-Orient ne connaissent que la violence et le chaos mais, plutôt, parce que ces peuples sont dans un état d'autodéfense et de résistance permanent depuis le complot tramé par le colonialisme et le sionisme mondial pour occuper et diviser leurs territoires et les piller ensuite, comme ce fut et comme c'est encore le cas aujourd'hui en Palestine.

63. La région du Moyen-Orient a été le berceau de la civilisation et des connaissances humaines; elle a été le phare qui a éclairé beaucoup de peuples et de nations; elle a vu naître l'aube de trois missions divines préconisant le bien, l'entente, la concorde et la justice. Cette région n'aurait jamais dévié de cette voie si elle n'était tombée victime des complots, de l'occupation et de tout ce qui s'en est suivi sous forme de révolutions et d'instabilité.

64. Il n'est point surprenant que la balkanisation du Moyen-Orient, divisé en petits Etats affaiblis, figure parmi les priorités dans les plans des super-puissances afin de faciliter leur occupation et d'anéantir les aspirations des peuples de cette région à l'unité, à la renaissance et à la libération de toute occupation et de tout colonialisme. Quoique les aspirations des Etats arabes à la libération et à l'indépendance se soient concrétisées, voilà 35 ans que les Palestiniens, eux, aspirent à la liberté et au retour dans leur patrie et dans les foyers dont ils ont été expulsés pour devenir des réfugiés vivant éparpillés dans des camps, dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils sont indignes de tout être humain. Depuis de longues années, le peuple palestinien vit en exil et souffre tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des territoires arabes, alors qu'Israël continue à annexer ses terres et à s'approprier ses biens, à créer des colonies de peuplement sur ses territoires occupés, à arrêter ses fils, à les jeter dans les prisons, à les torturer, à les exiler et à les priver de leur droit au retour.

65. Les souffrances que le terrorisme israélien organisé inflige au peuple palestinien sont sans précédent dans l'histoire de tous les autres peuples. Il ne faut pas oublier, lors de la discussion de la question des droits de l'homme dans le monde, les droits de l'homme palestinien qui est tué parce qu'il a lancé une pierre contre l'occupant, qui voit ses foyers détruits parce qu'il a un frère ou un fils soupçonné d'entretenir des relations avec la résistance à l'occupation. Le peuple palestinien voit ses représentants élus agressés et éliminés parce qu'ils refusent l'occupation. Il voit ses livres confisqués, ses écoles et ses universités fermées pendant des mois parce qu'il a exprimé son opposition. Ce comportement inhumain révèle la nature raciste du sionisme qui tend à détruire le peuple palestinien, à le forcer à quitter sa terre, à le transformer en peuple sans patrie; en bref, à le liquider si l'occasion s'en présente, comme en témoignent les derniers massacres dans les camps de Sabra et de Chatila.

66. L'Assemblée générale est invitée aujourd'hui à assurer à ce peuple la justice et l'équité. Elle est

invitée à l'appuyer dans la lutte qu'il mène pour défendre son existence, sa terre et sa dignité jusqu'à ce qu'il recouvre tous ses droits spoliés. Il convient de remercier l'Assemblée pour l'appui moral qu'elle accorde au peuple palestinien, mais cet appui à lui seul ne règle pas le problème. Il suffit, pour en prendre conscience, de constater jusqu'où est allé Israël dans sa persécution du peuple palestinien, foulant aux pieds les résolutions innombrables portant sur la question de Palestine.

67. L'agression israélienne contre le Liban a révélé encore une fois les intentions hégémonistes et expansionnistes d'Israël, malgré ses tentatives désespérées en vue de tromper le monde quant à ses besoins de sécurité. Les dirigeants d'Israël ont déclaré que le but de cette invasion était de garantir la protection d'Israël contre toute attaque lancée à partir d'une région dans un rayon de 25 miles à partir de ses frontières nationales. Israël se retirerait après cela sans conditions. Toutefois, ce qui est arrivé par la suite témoigne clairement des mensonges et des tromperies auxquels s'est livré Israël, car son attaque et son occupation de la région se sont étendues jusqu'à Beyrouth. Ses forces refusent encore de se retirer et lient leur retrait à des conditions humiliantes pour la dignité et la souveraineté du Liban.

68. Les exigences israéliennes de sécurité ne peuvent être appréciées que par les dirigeants israéliens. Quant au monde civilisé, il a confirmé son rejet de ces demandes qui, en fait, ne cachent qu'un désir d'expansion et d'agression. Le monde, qui a révélé les mensonges inhérents au besoin de sécurité d'Israël après son attaque contre les installations nucléaires irakiennes et les justifications désespérées qu'il a essayé de fournir à cet égard, ne peut ignorer les intentions réelles d'Israël lorsqu'il a attaqué le Liban et d'autres pays arabes. En occupant le territoire syrien des Hauteurs du Golan, Israël a révélé clairement son but essentiel dans le cadre de son agression contre la Syrie. Ce but est l'annexion des territoires syriens. En décembre dernier, Israël a promulgué des lois qui ont donné lieu à cette annexion et ont imposé aux citoyens syriens la nationalité israélienne. L'annexion du Golan par Israël révèle l'absence de fondement des allégations d'Israël quant à ses droits dans le cadre de l'annexion de la Rive occidentale et de la ville sainte de Jérusalem, car le Golan n'a jamais été un abri pour les Juifs.

69. Toute solution de la question du Moyen-Orient serait futile si elle ne s'attaquait pas au cœur même du problème, à savoir la question de Palestine. Toute solution séparée qui ne tiendrait pas compte des droits nationaux légitimes du peuple palestinien ne saurait être un succès. La douzième Conférence arabe au sommet, tenue à Fès, à laquelle nous avons participé, a proposé une manière d'aborder le problème de façon complète et objective afin de résoudre ces deux questions. Nous espérons que les Nations Unies, et notamment le Conseil de sécurité, seront conscients de l'importance de cette évolution et du caractère historique de cette étape, et joueront un rôle important et efficace visant à atteindre l'objectif auquel nous aspirons tous, à savoir, la réalisation d'un règlement juste, total et durable de la question de Palestine et du Moyen-Orient.

70. M. BA-ISSA (Yémen démocratique) [*interprétation de l'arabe*] : Il y a quelques jours seulement, l'Assemblée générale examinait la question de Palestine. Le monde entier est convaincu que cette question est au centre même du problème du Moyen-Orient que nous étudions aujourd'hui. Ce problème n'aurait certes pas existé sans la dispersion du peuple palestinien et sans la création d'un Etat israélien en Palestine pour abriter tous les Juifs du monde entier.
71. Ce n'est aujourd'hui un secret pour personne que les sionistes rêvent de créer un grand Israël par l'usurpation des territoires et des ressources arabes. Conformément à l'idéologie sioniste, Israël s'est livré à des guerres incessantes pour occuper les terres palestiniennes et d'autres terres arabes. Aujourd'hui, Israël se livre dans les territoires arabes occupés aux formes les plus abjectes de la violence et de l'intimidation. Israël s'approprie des territoires, crée des colonies de peuplement, pratique une politique d'intégration dans les domaines économique, culturel, sanitaire et social en vue d'une annexion politique de ces territoires, après l'annexion des Hauteurs du Golan et de Jérusalem. Israël a imposé une politique de soumission et de dépendance dans le cadre de sa politique du fait accompli. Cela constitue sans aucun doute une politique de colonisation.
72. La politique sioniste s'est concrétisée de la façon la plus évidente par l'invasion du Liban et l'occupation de ce pays à la suite du bombardement sauvage de Beyrouth qui a dépassé en atrocité toutes les pratiques nazies et a ébranlé la conscience de l'humanité tout entière. Israël est resté sourd à tous les appels internationaux. Il a agi en violation du droit international et de la Charte des Nations Unies. Il a méprisé toutes les résolutions de l'ONU. Il a mis en œuvre sa politique d'agression et son idéologie raciste en ne tenant nullement compte des idéaux, des principes et des objectifs humanitaires qui ont été à l'origine de la création de l'Organisation mondiale.
73. L'entité sioniste n'aurait certes pas été en mesure de mettre en œuvre une telle politique et de faire preuve d'un tel mépris sans l'appui illimité que lui fournissent les milieux impérialistes. Sans l'appui économique, militaire et politique des Etats-Unis, Israël n'aurait pas été en mesure de défier la communauté internationale et de violer les résolutions de l'ONU. La complicité des Etats-Unis avec l'entité sioniste constitue l'un des défis les plus flagrants lancés à la nation arabe dans le seul but de protéger les intérêts impérialistes et d'étouffer tout mouvement de libération arabe. Israël assume ainsi le rôle qui lui a été assigné. Il est assuré de l'appui des Etats-Unis qui lui ouvrent aujourd'hui leurs arsenaux militaires afin de lui procurer l'armement le plus élaboré pour semer la mort et la destruction dans les territoires arabes occupés.
74. Les Etats-Unis agissent de telle manière qu'ils font du Conseil de sécurité un instrument incapable de dissuader Israël et d'imposer des sanctions contre ce pays et contre sa politique d'expansion qui est une menace à la souveraineté des Etats, à la sécurité de la région et à la paix mondiale. Les Etats-Unis essayent de tromper l'opinion internationale en prétendant qu'ils jouent le rôle de médiateur dans la recherche d'une solution pacifique et équitable. Miser

sur le rôle américain et le plan de Reagan et s'attacher aux décisions de la Conférence arabe au sommet de Fès sont des tentatives qui ne peuvent servir ni la cause, ni les droits, ni les intérêts arabes.

75. La véritable nature d'Israël et ses desseins agressifs sont depuis longtemps évidents. Cette nature se confirme chaque jour davantage, et il n'est donc pas surprenant que l'entité sioniste renforce ses liens avec le régime minoritaire de Pretoria, car ces deux régimes sont de nature colonialiste et raciste. Le temps est révolu où les méthodes sionistes s'exerçaient impunément. Après les massacres de Deir Yassin, de Kafr Kassem et ceux, plus récents, de Sabra et de Chatila, nul ne peut douter du caractère expansionniste et barbare de cette entité sioniste. Qu'attendons-nous pour infliger des sanctions à Israël ? Devons-nous attendre qu'un nouveau Beyrouth se produise ? Il faut mettre fin à l'occupation, il faut mettre fin à la destruction, il faut mettre fin aux souffrances quotidiennes endurées par le peuple sans défense des territoires occupés qui oppose une résistance par sa détermination et parce qu'il aime sa patrie. Tout cela compromet la crédibilité des Nations Unies et affaiblit leur prestige auprès des peuples du monde entier, particulièrement des peuples qui subissent encore le joug du colonialisme, de l'oppression et de l'exploitation et qui aspirent à la liberté, à la justice et au progrès.

76. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général a, à cet effet, mis l'accent sur les problèmes fondamentaux lorsqu'il a dit : "Un débat qui ne débouche pas sur une action concrète entame la crédibilité de l'Organisation." [A/37/1, p. 4.] Il a dit encore :

"Le Conseil de sécurité, l'organe des Nations Unies qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ne se trouve que trop souvent dans l'incapacité d'agir de façon décisive pour résoudre des conflits internationaux et voit ses résolutions de plus en plus bravées ou dédaignées par ceux qui se sentent assez forts pour le faire." [Ibid., p. 1.]

Le Secrétaire général a ajouté : "le premier grand pas à faire serait de rendre conscience aux gouvernements des obligations que leur crée la Charte" [Ibid.].

77. Nous devons nous engager sur cette voie, car la décolonisation revêt une grande importance et tient une place prépondérante au sein de l'Organisation. La question de Palestine et la situation au Moyen-Orient ont fait l'objet d'innombrables résolutions de l'ONU, en fait plus que n'importe quel autre problème. Cependant, l'entité sioniste a affiché le mépris le plus total à l'égard de ces résolutions et a cru qu'elle pouvait, par la seule force, exterminer le peuple palestinien et ses dirigeants, représentés par l'OLP, occuper des territoires arabes et épuiser ses ressources. Il est grand temps que l'Organisation internationale assume ses responsabilités et mette en œuvre ses résolutions. Les solutions partielles et fragmentaires ont fait la preuve de leur inutilité. Une paix véritablement globale ne peut être réalisée au Moyen-Orient que par le retrait total et inconditionnel d'Israël des territoires arabes occupés et le rétablissement des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien,

à savoir leurs droits au retour, à l'autodétermination et à la création de leur propre Etat indépendant sur le sol palestinien. Tant que ces conditions ne seront pas remplies, le Moyen-Orient continuera d'être un foyer de tension, menaçant la stabilité de la région et la paix et la sécurité internationales.

78. M. BALETA (Albanie) : Il y a déjà très longtemps que la situation au Moyen-Orient demeure très compliquée et très explosive. L'agression impérialiste-sioniste contre les peuples et les pays arabes continue sans interruption depuis des décennies. Des guerres sanglantes, déclenchées par les sionistes israéliens, ont causé des dommages et des malheurs immenses aux peuples arabes et ont mis souvent en péril la paix et la sécurité générales dans le monde. Ces dernières années, outre la confrontation arabo-israélienne, on a vu éclater d'autres conflits et tensions entre les pays de la région. Les superpuissances impérialistes ont provoqué le conflit armé fratricide entre l'Iraq et l'Iran. Des situations très dangereuses sont aussi créées tout autour du Moyen-Orient. Le cas le plus grave en est l'agression et l'occupation soviétique en Afghanistan. Il y a quelques jours seulement, lors du débat sur la question de Palestine, de nombreuses délégations ont fait remarquer, à juste titre, que la situation dans la région, cette année, est devenue encore plus tendue et plus inquiétante.

79. A l'origine de toutes ces situations dangereuses et des problèmes brûlants qui existent au Moyen-Orient se trouve l'activité agressive effrénée d'Israël, la politique agressive, hégémonique et expansionniste de l'impérialisme, du social-impérialisme et les agissements des forces réactionnaires dans la région.

80. Les peuples arabes, et en tout premier lieu le peuple palestinien, ont été constamment exposés à l'agression barbare de la part des sionistes israéliens, à l'ingérence, à la trahison et aux intrigues des deux superpuissances impérialistes, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, qui ont transformé tout le Moyen-Orient en un foyer de guerres incessantes, en une zone de dangers permanents pour les peuples arabes, la paix et la sécurité mondiales. Au fil des années, l'agression impérialiste-sioniste est devenue plus féroce. La rivalité et les marchandages américano-soviétiques sont devenus plus acharnés et plus intenses. Les complots et les intrigues se sont multipliés de toutes parts et sans cesse. Et, à cause de tout cela, le règlement du problème du Moyen-Orient est devenu de plus en plus difficile et semble maintenant plus lointain qu'auparavant.

81. Israël a énormément profité des situations troubles et difficiles créées au Moyen-Orient. Bénéficiant de l'aide généreuse, économique, politique, militaire et financière de l'impérialisme américain, les sionistes israéliens ont procédé, de façon continue, à une escalade sans limite de leurs menées agressives, de leur politique expansionniste et annexionniste sur les terres arabes, ont étendu et intensifié les pratiques de génocide contre le peuple palestinien et se sont employés à mettre à genoux ou à détruire un pays arabe après l'autre.

82. Les événements sanglants qui ont eu lieu cette année au Liban, après le déclenchement de la guerre barbare par les sionistes israéliens contre ce pays déjà considérablement éprouvé et déchiré, ont marqué

le commencement d'une nouvelle et extrêmement dangereuse phase dans l'escalade de l'agression sioniste et ont révélé encore mieux tous les risques que comporte l'absence d'un règlement juste et définitif de la question de Palestine et du problème du Moyen-Orient. Le caractère criminel de cette guerre et de ses objectifs s'est clairement manifesté, même avant son déclenchement. Cette guerre n'a absolument pas été une surprise. Elle a été préparée aux yeux de tout le monde, jour après jour, pendant une certaine période de temps par les sionistes israéliens et leurs maîtres, les impérialistes américains. Dès le début, il a été clair qu'il s'agissait d'une guerre de grande envergure pour noyer dans le sang et liquider la résistance palestinienne, pour obliger les peuples arabes à renoncer à leurs droits et à leur lutte pour récupérer leurs territoires occupés par Israël, et pour permettre aux sionistes israéliens de réaliser de nouveaux objectifs expansionnistes et annexionnistes, dans le cadre des efforts pour créer un grand Israël.

83. La tragédie récente du peuple libanais et des Palestiniens au Liban a fourni, encore une fois, la preuve incontestable que les peuples arabes, et le peuple palestinien en particulier, se trouvent plus que jamais sous la menace sérieuse de leurs ennemis et sont exposés à de très grands dangers pour leur liberté, leur souveraineté et leurs droits nationaux. Dans son discours prononcé le 10 novembre dernier, à l'occasion de l'élection des députés à l'Assemblée populaire d'Albanie, le dirigeant du peuple albanais, le camarade Enver Hoxha a dit :

«Après Camp David, Israël attaque le Liban. Maintenant, il cherche à soumettre la Jordanie et menace de guerre la Syrie. De qui sera-ce le tour demain ? De l'Iraq, de l'Arabie saoudite ou de l'Iran ? Les états-majors américains et israéliens y pensent et y travaillent. Mais les vaillants peuples arabes permettront-ils à Israël et à son patron américain d'agir comme bon leur semble à leurs dépens ? Ces peuples resteront-ils ainsi divisés pour que ceux-ci puissent les vaincre et les opprimer, un à un, comme ils sont en train de le faire ?

«Nous pensons que cela ne se produira jamais. Les peuples arabes sont des peuples épris de liberté et aux très anciennes traditions guerrières, des peuples qui ont apporté à l'humanité toute une civilisation. A coup sûr, ils trouveront la force nécessaire pour s'unir et empêcher les agresseurs sionistes d'occuper leurs terres et d'exterminer leurs gens. Si longue que soit la lutte, si grandes que soient les difficultés et si importants les sacrifices exigés, la victoire appartiendra à ces peuples.»

84. Il est bien connu de tous que les deux superpuissances impérialistes sont des ennemis acharnés des peuples arabes et de toute l'humanité. Elles ne sont guère intéressées par le règlement du problème du Moyen-Orient. Elles ne font qu'aggraver la situation, créer des troubles et fomenter des conflits pour pouvoir asseoir plus facilement leur domination sur cette région très riche en pétrole et très importante du point de vue stratégique. C'est pour cette raison qu'elles ont installé des bases militaires au Moyen-Orient, concentré des flottes agressives dans toutes les mers qui entourent la région et s'efforcent d'augmenter leur présence militaire pour soutenir leurs positions politiques et économiques.

Le Moyen-Orient est devenu un marché énorme où les Américains et les Soviétiques vendent de grandes quantités d'armes et réalisent de fabuleux profits, sans parler des autres avantages qu'ils en tirent pour leur politique hégémonique. L'amitié que l'une ou l'autre superpuissance offre à divers pays du Moyen-Orient ne profite pas à la cause des peuples arabes.

85. L'impérialisme américain, qui ne ménage aucun effort pour créer l'impression fautive que dans sa politique au Moyen-Orient il tient de plus en plus compte des intérêts des pays arabes, œuvre toujours au détriment de ces pays et aide encore davantage Israël, son gendarme et sa place d'armes agressifs au Moyen-Orient. L'impérialisme américain envisage de faire d'Israël le noyau solide autour duquel il veut réunir toutes les forces réactionnaires capables de servir les intérêts des Etats-Unis d'Amérique. L'alliance stratégique conclue entre les Etats-Unis et Israël a pour but, d'une part, de soutenir et d'encourager encore plus l'agressivité et l'expansionnisme israéliens et, d'autre part, de mieux protéger les intérêts des impérialistes américains. Cette alliance est conçue et établie pour intimider de façon permanente les peuples arabes, pour exercer des chantages contre tous les peuples musulmans et étendre le rayon d'action de la machine de guerre israélienne sur toute la région du Moyen-Orient. L'attaque sioniste criminelle contre la centrale nucléaire de l'Iraq est un premier témoignage des effets de cette alliance. Mais le but principal de l'alliance stratégique demeure l'étouffement des mouvements révolutionnaires et des luttes de libération nationale. L'impérialisme américain a subi une défaite cuisante après le triomphe de la révolution anti-impérialiste du peuple iranien, qui a détruit l'un des piliers principaux de l'influence américaine au Moyen-Orient, le régime du Shah. Pour réparer son échec et empêcher l'exemple de la révolution iranienne de se propager, les Etats-Unis, outre l'établissement de l'alliance stratégique avec Israël, ont pris aussi d'autres mesures comme la création de forces armées d'intervention rapide, les pressions pour obtenir des bases militaires sur le territoire des pays arabes, l'intensification des complots pour imposer aux peuples arabes de prétendues solutions au problème libanais, à la question de Palestine et à celle de la situation au Moyen-Orient.

86. Ainsi l'impérialisme américain a été et demeure l'ennemi juré des peuples arabes. Pour échapper à la responsabilité et à la condamnation qui s'élève dans le monde contre les crimes perpétrés par les sionistes israéliens au Liban, le Gouvernement des Etats-Unis de temps en temps, fait semblant d'être fâché avec Israël et de désapprouver certaines actions des sionistes. Mais aucune hypocrisie ne peut dissimuler que les Etats-Unis sont complices de ces crimes. Les Etats-Unis ne sauraient non plus induire en erreur les peuples arabes en prétendant qu'ils sont impuissants à l'égard d'Israël parce qu'il ne les écoute pas toujours.

87. Il en est de même pour ce qui concerne les desseins et les activités anti-arabes des sociaux-impérialistes soviétiques qui ont toujours encouragé et favorisé l'agression sioniste. L'Union soviétique, tout comme les Etats-Unis, a porté des préjudices énormes

aux intérêts et aux droits des peuples arabes. Elle essaie d'utiliser l'antagonisme entre ces peuples et l'impérialisme américain pour frayer la voie à sa propre pénétration et domination impérialiste, au détriment de ces peuples et de leur lutte contre l'agression sioniste.

88. L'Union soviétique cherche à camoufler ses objectifs d'expansion et d'hégémonie au Moyen-Orient en spéculant sur le nom d'Etat socialiste et d'amie des peuples arabes. Mais qui pourrait croire vraiment que l'Union soviétique soutient sincèrement la lutte des peuples arabe et palestinien quand l'armée soviétique d'occupation commet contre le peuple afghan des crimes et des massacres comparables à ceux dont les Arabes sont victimes ? Et puis, peut-on oublier combien de fois l'Union soviétique a trahi et poignardé dans le dos les peuples arabes et combien de dizaines de milliers d'hommes elle a envoyés à Israël pour devenir colons sur les terres arabes occupées ou servir comme soldats dans les guerres agressives contre les combattants arabes ?

89. La rivalité et les marchandages des deux superpuissances impérialistes au Moyen-Orient ont une longue histoire. Les complots qu'elles ont ourdis, de concert ou séparément, sont aussi très nombreux. A présent, les Etats-Unis ont concentré tous leurs efforts afin d'imposer les accords de Camp David comme la seule solution possible du problème du Moyen-Orient et tenir dans leurs mains les ficelles du jeu et des intrigues diplomatiques. De cette manière, ils espèrent tenir le plus longtemps possible à l'écart leurs rivaux soviétiques qui ont été évincés dans une certaine mesure.

90. Les sociaux-impérialistes soviétiques, de leur côté, ne cessent de maudire les accords de Camp David et de se plaindre de la violation par les Américains des arrangements élaborés en commun et demandent de retourner à la pratique de complots concertés américano-soviétiques au Moyen-Orient, et en particulier aux arrangements anti-arabes de la déclaration d'octobre 1977.

91. C'est dans le cadre de la même rivalité entre les deux superpuissances impérialistes que sont apparus récemment des plans de prétendu règlement, connus sous le nom du chef de file de l'impérialisme américain et de l'ancien chef du social-impérialisme soviétique, et qui sont, comme tous les anciens plans élaborés à Washington et à Moscou, dirigés contre les intérêts vitaux et fondamentaux des peuples arabes. Ils sont le résultat des efforts de la diplomatie des deux superpuissances pour mettre au profit de leurs visées d'hégémonie les circonstances difficiles qui ont été créées pour les peuples arabes à la suite de l'agression sioniste au Liban. Les Etats-Unis et l'Union soviétique s'emploient à persuader les Arabes qu'ils ne sont pas capables maintenant de faire front à Israël et qu'ils n'ont d'autre choix que d'accepter le parapluie protecteur des superpuissances et de leur confier le règlement des problèmes du Moyen-Orient. Il s'agit de trucs bien connus pour briser la volonté et saper la lutte des peuples arabes.

92. Mais les peuples arabes, forts d'une longue expérience de lutte contre ce genre de manœuvres, savent bien que la voie pour réaliser leurs droits et résoudre la question de Palestine et celle de la situation

au Moyen-Orient, passe nécessairement par une lutte résolue contre l'agression sioniste et l'opposition ferme à l'ingérence et aux complots des superpuissances impérialistes. La République populaire socialiste d'Albanie et le peuple albanais soutiendront énergiquement, comme toujours, la juste lutte des peuples arabes pour libérer leurs territoires, rétablir les droits nationaux du peuple palestinien et défendre leur liberté et l'indépendance de leurs propres pays.

93. M. KORNEENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) [*interprétation du russe*] : Tous ceux qui chérissent les intérêts de la paix et de la sécurité internationale ne sauraient manquer de se préoccuper gravement de la situation explosive qui persiste au Moyen-Orient. Il est coutumier d'appeler cette région le "point chaud" de la planète. En un laps de temps historiquement court, le Moyen-Orient a vécu cinq guerres, dont le brasier a consumé des dizaines de milliers de vies humaines.

94. Nous constatons avec amertume qu'au cours de l'année qui se termine la région du Moyen-Orient ne s'est guère approchée de la paix et de la tranquillité. Au contraire, à la suite d'une nouvelle agression israélienne, de nouvelles semences de haine et d'hostilité y ont été semées. L'occupation des terres arabes se poursuit, à la liste desquelles vient de s'ajouter le territoire du Liban durement éprouvé. Les droits inaliénables du peuple arabe de Palestine restent à réaliser et ce peuple est privé de la possibilité d'exercer ses droits à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant. La souveraineté et la sécurité des pays arabes du Moyen-Orient est soumise à une menace toujours plus grande.

95. La responsabilité principale de ce foyer de tension au Moyen-Orient incombe aux milieux dirigeants israéliens et à leurs protecteurs d'outre-mer. Depuis de nombreuses années, Tel-Aviv mène une politique agressive d'expansion et pratique le génocide contre le peuple arabe de Palestine. Ce faisant, la poignée de dirigeants sionistes d'Israël foulent aux pieds sans vergogne les normes unanimement reconnues du droit international et les dispositions de la Charte des Nations Unies.

96. S'agissant du règlement de la situation au Moyen-Orient, Tel-Aviv mène ouvertement une politique obstructionniste, sabote l'application des résolutions fondamentales de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur le Moyen-Orient et torpille toutes les initiatives visant à trouver une solution pacifique au problème du Moyen-Orient. Les dirigeants israéliens non seulement se refusent obstinément à reconnaître les droits nationaux légitimes du peuple arabe de Palestine, mais s'efforcent encore de liquider physiquement l'OLP et, en fin de compte, tout le peuple palestinien. Sous le prétexte spécieux de ce qu'il appelle la garantie de sa propre sécurité, Tel-Aviv pratique une politique de colonisation et d'annexion des terres arabes occupées depuis 1967.

97. Ayant déclaré l'annexion de la partie est de Jérusalem et des Hauteurs du Golan, les dirigeants israéliens ne dissimulent pas leurs plans à long terme en ce qui concerne les autres territoires arabes : la Rive occidentale et la bande de Gaza. La norme quotidienne de la politique d'occupation d'Israël est l'expulsion systématique massive de la population

arabe autochtone, la destruction des foyers des Arabes, l'expropriation de leurs biens et l'établissement de colonies de peuplement israéliennes. Les efforts fébriles des autorités israéliennes visant l'assimilation et la colonisation des territoires occupés s'assortissent de l'escalade de la terreur, de la violence et de la répression massive contre la population arabe.

98. Il ne fait aucun doute qu'Israël ne pourrait faire preuve de tant d'effronterie et de provocation s'il ne bénéficiait pas de l'aide et de l'appui sans réserve des Etats-Unis d'Amérique. Dès les premiers jours de l'existence de l'Etat d'Israël, l'économie a reçu un courant ininterrompu et substantiel de prêts, de crédits et de subventions du Gouvernement des Etats-Unis, des investissements des monopoles américains et des dons des organisations sionistes. Washington pratique tout aussi activement une politique visant à accroître la machine de guerre d'Israël. L'armée israélienne dispose de la technologie et des armements américains les plus perfectionnés, qui constituent la base matérielle et technologique de l'agression de Tel-Aviv contre les Etats arabes. Il est de notoriété publique qu'au moment de l'agression au Liban Israël a utilisé massivement des armes meurtrières perfectionnées de fabrication américaine, qui ont entraîné de lourdes pertes parmi la population libanaise et les réfugiés palestiniens.

99. Outre leur aide militaire et économique généreuse, les Etats-Unis accordent à Israël un appui politique et diplomatique très vaste. Les efforts de la diplomatie américaine ont toujours le même objectif : dissimuler les crimes de son protégé israélien et empêcher le Conseil de sécurité d'adopter des mesures destinées à maîtriser l'agresseur. Nous en avons de nouveau la preuve en cette session de l'Assemblée générale. Cette façon d'agir n'est autre chose qu'une complicité directe avec l'agresseur dans sa politique d'expansion. Dans la pratique, ce que l'on appelle les relations spéciales entre Washington et Tel-Aviv constituent une alliance militaire et politique entre les Etats-Unis et Israël dirigée contre les peuples arabes et les mouvements de libération nationale au Moyen-Orient.

100. L'actuel Gouvernement des Etats-Unis, jetant le masque, a décidé de donner un caractère officiel à ses relations d'allié avec Israël et a conclu avec ce pays au mois de novembre de l'année dernière un accord de coopération stratégique. Par la signature de cet accord, Washington a encore une fois souligné le rôle crucial qu'il attribue à Tel-Aviv dans les plans stratégiques des Etats-Unis au Moyen-Orient. Israël a été et demeure le "gendarme" des Etats-Unis dans cette région. Il est appelé à y favoriser la domination militaire et politique de Washington, la suppression du mouvement de libération nationale arabe et la division du monde arabe.

101. Une partie intégrante de la stratégie américaine au Moyen-Orient a été constituée, ces dernières années, par ce que l'on appelle le "processus de paix de Camp David", où une place spéciale revient encore une fois à Israël. Aujourd'hui, plus de quatre ans se sont écoulés depuis la signature des accords de Camp David, et il est tout à fait évident qu'ils n'ont pas rapproché d'un seul pas la paix au Moyen-Orient. Au contraire, ce marché séparé qui a été conclu à l'insu des peuples arabes et au détriment des intérêts

des Palestiniens, a contribué à l'accroissement de la tension et à la course aux armements dans cette région.

102. Une conséquence directe de la politique de Camp David de marchés séparés et de la "coopération stratégique" américano-israélienne a été l'agression barbare commise par Israël au Liban, où des dizaines de Palestiniens et de Libanais ont été tués ou mutilés, où des villes et des villages ont été rasés et où des centaines de milliers de personnes ont été laissées sans abri. Les occupants israéliens foulent encore aux pieds la terre libanaise et les dirigeants de Tel-Aviv concoctent de nouveaux plans agressifs à l'encontre des pays arabes. Favorisant les desseins expansionnistes de son jeune partenaire, Washington se livre de son côté à des préparatifs militaires dans la région du Moyen-Orient. S'abritant derrière de fausses allégations concernant une prétendue "menace militaire soviétique" et la "défense des intérêts vitaux" des Etats-Unis dans cette région, Washington installe des "forces de déploiement rapide", recherche de nouvelles bases militaires et s'ingère ouvertement dans les affaires intérieures des pays de la région.

103. A la lumière de tous ces faits, tous ceux qui souhaitent une paix juste et durable dans cette région sont profondément préoccupés par la nouvelle tentative du Gouvernement des Etats-Unis, grâce à des manœuvres diplomatiques, de réanimer les accords de Camp David. La prétendue initiative de Washington à propos du Moyen-Orient est une tentative faite pour tirer profit sur le plan politique de la tragédie du Liban et réaliser les principes ou les objectifs qui ont été énoncés à Camp David. Les propositions de Washington, par leur essence même, sont vouées à l'échec. Elles ne prévoient pas la restitution aux Arabes de tous les territoires occupés par Israël. Au contraire, elles s'attachent en priorité à garantir la sécurité d'Israël exclusivement. Le nouveau plan américain nie le droit des Palestiniens de créer leur propre Etat. Les propositions américaines ignorent totalement l'OLP, qui est le seul représentant légitime du peuple palestinien.

104. Nous sommes convaincus que les propositions des Etats-Unis sont dictées en premier lieu par leurs aspirations d'hégémonie et qu'elles visent à étendre l'influence américaine dans cette région. Elles vont à l'encontre des véritables intérêts des peuples du Moyen-Orient.

105. Aujourd'hui, il est plus clair que jamais qu'un règlement global et équitable du problème du Moyen-Orient doit tenir compte des intérêts de toutes les parties au conflit. Il est plus qu'évident que toute tentative, par des manœuvres diplomatiques, d'esquiver le problème palestinien ou de l'éliminer par la force des armes est vouée à l'échec. L'opinion publique mondiale se rend compte de plus en plus que la solution de ce problème, de même que la mise en œuvre du principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force et le retrait des forces israéliennes de tous les territoires occupés depuis 1967 constituent le cœur du règlement de la question du Moyen-Orient.

106. La délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine estime, quant à elle, qu'une bonne base de règlement global et équitable du pro-

blème du Moyen-Orient pourrait être constituée par les propositions de l'Union soviétique, en date du 15 septembre 1982 [A/37/457]. Ces propositions, de manière concise, prévoient notamment le retrait complet des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés depuis 1967; la mise en œuvre du droit inaliénable du peuple arabe de Palestine à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant sur la terre palestinienne; et la garantie que tous les Etats de la région pourront vivre en sécurité et se développer d'une façon indépendante. Il importe également d'élaborer et d'adopter des garanties internationales de règlement. Le rôle de garant pourrait être joué, par exemple, par les membres permanents du Conseil de sécurité ou par le Conseil de sécurité dans son ensemble.

107. Nous ne pouvons manquer d'exprimer notre satisfaction du fait que les principes du règlement de la question du Moyen-Orient adoptés à la douzième Conférence arabe au sommet, tenue à Fès [A/37/696] correspondent dans leur teneur aux dispositions fondamentales des propositions de l'Union soviétique.

108. Un règlement global, équitable et durable de la question du Moyen-Orient, qui est appuyé par l'écrasante majorité des Etats, ne peut intervenir que grâce à des efforts collectifs avec la participation de toutes les parties intéressées, parmi lesquelles figure inévitablement l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien. Ces efforts peuvent être faits dans le cadre d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient. La délégation de la RSS d'Ukraine espère que la présente session de l'Assemblée générale permettra de prendre des mesures efficaces afin d'alléger la tension causée par la situation explosive au Moyen-Orient et de parvenir à un règlement global et équitable du problème du Moyen-Orient.

109. M. LOEIS (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Tout au long des nombreuses années de frustration au cours desquelles les Nations Unies ont participé à la recherche d'une solution au conflit du Moyen-Orient, cette organisation a adopté une pléthore de résolutions qui, malheureusement, n'ont permis que peu de progrès. La contribution réelle que nous avons pu apporter a été l'identification et la définition des principes de base d'un règlement, à savoir le retrait inconditionnel d'Israël de tous les territoires occupés, y compris Jérusalem, et la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit d'établir un Etat indépendant et souverain. Ces éléments fondamentaux, avec le temps, ont été reconnus par la communauté internationale comme étant la pierre angulaire indispensable d'une solution d'ensemble dont ils sont une condition *sine qua non*. Toutefois, on ne peut dire que ce consensus a permis de trouver un plan applicable en vue d'une paix durable.

M. Kuen (Autriche), vice-président, prend la présidence.

110. Dans notre déclaration à propos de cette question à la trente-sixième session de l'Assemblée, ma délégation, tout en faisant connaître ses appréhensions, avait prévenu que : "Tout retard dans l'adoption des mesures appropriées [pour obtenir d'Israël qu'il respecte les résolutions pertinentes de l'Orga-

nisation des Nations Unies] pourrait avoir des conséquences d'une portée incalculable." [95^e séance, par. 250.]

111. Point n'était besoin d'être devin pour arriver à pareille conclusion. Cette organisation elle-même, à l'instar de nombreuses délégations, est parvenue à la même conclusion : la politique israélienne et ses objectifs exacerbent les tensions, rendent vains tous les efforts sérieux déployés en vue d'un règlement d'ensemble et ne sont pas à la hauteur des obligations solennelles qui sont celles de chaque Etat Membre, aux termes de la Charte des Nations Unies.

112. Malheureusement, nos mauvais pressentiments sont devenus réalités avec les événements tragiques survenus au Liban et dans les territoires occupés, donnant une nouvelle dimension encore plus sinistre à la situation. Ces événements ont été une source de vive préoccupation pour deux des organes les plus importants des Nations Unies pendant toute l'année. L'Assemblée générale — à la reprise de sa septième session extraordinaire d'urgence — et le Conseil de sécurité ont tenu des débats presque ininterrompus pour tenter d'empêcher une recrudescence des actes d'agression et d'annexion d'Israël, de même que la poursuite d'une politique qui vise essentiellement à changer le statut juridique des territoires occupés.

113. A ce propos l'Assemblée générale — à la reprise de sa septième session extraordinaire d'urgence — et le Conseil de sécurité ont, ensemble, adopté rien moins que 17 résolutions. Cependant, Israël a fait fi de ces décisions, affichant ainsi un mépris souverain pour la volonté de la communauté internationale et l'autorité morale que représente l'Organisation des Nations Unies.

114. Etant donné ce qui précède, la réalité incontestable c'est que la situation dans la région s'est incroyablement détériorée, amenant d'autres difficultés et rendant plus improbable pour nous la réalisation de notre objectif ultime, à savoir une paix juste et durable au Moyen-Orient. Voilà pourquoi toutes les discussions qui ont eu lieu pendant l'année ont porté essentiellement sur une cessation des hostilités et un retour à une situation qui était celle qui prévalait avant le début des hostilités, plutôt que sur les progrès réalisés en vue d'une solution définitive.

115. Il est important de souligner que l'invasion et l'occupation d'Israël qui se poursuit dans de vastes secteurs du Liban, son annexion des Hauteurs du Golan, sa déclaration faisant de Jérusalem la capitale d'Israël, son imposition d'un gouvernement civil dans les territoires occupés et son oppression intensifiée de la population arabe ne peuvent en rien modifier les principes de base d'un règlement d'ensemble, que j'ai énumérés au début de ma déclaration.

116. Hélas, le seul obstacle sur la voie de la réalisation des conditions propres à garantir une paix juste et durable demeure l'intransigeance d'Israël qui, depuis longtemps, a pour attitude d'imposer une crise après l'autre à la communauté internationale, la prenant au dépourvu et la forçant à faire face constamment à des actes soudains de violence. Cette situation persistante nous a détournés de nos devoirs et nous en sommes venus à passer notre temps à éteindre l'incendie des nouvelles agressions israé-

liennes plutôt que de commencer à jeter les bases concrètes d'une paix durable fondée sur les principes établis.

117. C'est ainsi qu'Israël cherche toujours à entretenir la haine, l'hostilité, la suspicion et les tensions dans le dessein de les faire se déchaîner à n'importe quel moment dans la région, aussitôt qu'un espoir de paix apparaît.

118. Ma délégation a participé à la reprise de la septième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, ainsi qu'aux réunions du Conseil de sécurité. En outre, nous avons fait connaître en détail notre position lorsque l'Assemblée a été saisie de la question de Palestine et de celle relative aux pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés. En toutes ces occasions, nous avons redit dans les termes les plus clairs notre engagement ferme à l'égard de la cause arabe. La position de mon gouvernement a été exposée récemment de la manière la plus autorisée dans le message adressé par le président Soeharto à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Il y est dit :

“la lutte du peuple palestinien pour son droit à l'autodétermination et à une patrie, y compris à la création d'un Etat palestinien indépendant, a été reconnue par la majorité écrasante des Etats Membres comme étant au centre du conflit du Moyen-Orient. Il ne fait donc aucun doute, selon moi, qu'une paix durable ne pourra être instaurée au Moyen-Orient que lorsque la question de Palestine aura été réglée de façon équitable.”

119. S'il est vrai que la tragédie au Liban n'est en aucun cas justifiable, elle a permis cependant de mieux comprendre l'urgence de la situation et de faire appel au réalisme. A ce propos, ma délégation a pris note de l'initiative de certains Etats Membres qui, bien qu'insuffisante du point de vue des éléments fondamentaux, reflète néanmoins une nouvelle orientation et une volonté plus grande de voir les réalités de la région et de coopérer avec la communauté internationale. Par conséquent, une plus grande solidarité mondiale alliée à la position unifiée des Etats arabes adoptée récemment à la douzième Conférence arabe au sommet, tenue à Fès, et que ma délégation appuie pleinement, devrait servir d'avertissement à Israël et lui faire comprendre enfin qu'il ne peut plus agir avec impunité. Il doit accepter de négocier sur la base de nombreuses résolutions adoptées par cette organisation en la matière.

120. Ma délégation espère que cette nouvelle impulsion donnée aux lendemains de l'invasion du Liban ne sera pas perdue et qu'elle nous amènera à prendre des mesures concrètes afin de forcer Israël à se soumettre à la volonté de la communauté internationale.

121. M. JAMAL (Qatar) [*interprétation de l'arabe*] : Les Nations Unies examinent depuis 15 ans la situation des territoires arabes occupés par Israël depuis la guerre de juin de 1967. Le Conseil de sécurité, au cours de ces années, ainsi que l'Assemblée générale, jusqu'à sa trente-sixième session ordinaire, ont adopté maintes résolutions demandant le retrait immédiat des forces israéliennes de ces territoires occupés. A la fin de la présente session, nous ne discutons

même plus le fait qu'Israël ne se soit pas conformé aux résolutions de l'ONU, mais aussi, et surtout, l'expansion de l'occupation israélienne qui s'est étendue au Liban sous la forme d'une invasion barbare qui a fait des milliers de victimes parmi les civils libanais et des Palestiniens innocents. Les lieux de prières, les hôpitaux, les écoles, les instituts culturels palestiniens, les ambassades, les camps de réfugiés au sud du Liban et à Beyrouth n'ont pas été non plus épargnés. En d'autres termes, la situation au Moyen-Orient n'a subi aucune amélioration sensible malgré les efforts internationaux intenses déployés sans relâche au cours des dernières années pour aboutir à un règlement du conflit arabo-israélien. Au contraire, la situation au Moyen-Orient s'est beaucoup détériorée précisément au cours des dernières années, et cette détérioration a atteint son point culminant lors de l'invasion du Liban, le 6 juin 1982 et des tragiques conséquences de cette invasion sur les plans politique et humain.

122. L'Organisation est impuissante à rétablir la paix dans cette région sensible du monde, où le militarisme israélien donne libre cours à ses agissements depuis la création d'Israël par la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, en 1947. Cette cause fait encore l'objet de discussions. Les Nations Unies en ont examiné pendant plus de 30 ans tous les aspects politiques et historiques avant d'exprimer, au nom de la communauté internationale, leur conviction que le problème palestinien est au cœur même du conflit arabo-israélien et que la paix ne sera établie au Moyen-Orient que si le peuple arabe palestinien recouvre ses droits légitimes inaliénables, y compris son droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant en Palestine.

123. Face à l'opiniâtreté d'Israël, qui se refuse à respecter les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, la communauté internationale les a réaffirmées chaque année. Au cours de cette année seulement, la septième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale s'est réunie quatre fois et l'Assemblée a réaffirmé ses précédentes résolutions relatives au principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force et de l'applicabilité de toutes les dispositions de la Convention de La Haye de 1907⁵ et de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949³, à tous les territoires occupés par Israël depuis 1967.

124. L'Assemblée générale a également demandé à Israël de se conformer aux dispositions de la résolution 465 (1980) du Conseil de sécurité et à toutes les résolutions relatives à Jérusalem. L'Assemblée a, en outre, condamné toutes les politiques empêchant le peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables. Sans aucun doute, l'Assemblée réaffirmera, à la clôture de ce débat, ces résolutions puisqu'elles n'ont pas encore été mises à exécution.

125. Si le refus israélien est la cause de l'échec des efforts de l'Assemblée générale, surtout au cours de la reprise de la septième session extraordinaire d'urgence, les efforts du Conseil de sécurité n'ont pas eu non plus la chance d'aboutir. Les efforts du Conseil ont été trois fois mis en échec, car les Etats-Unis ont usé du droit de veto au moment le plus critique de la crise du Moyen-Orient. Cela a permis à Israël de ne pas

se conformer aux résolutions 508 (1982) et 509 (1982) du Conseil de sécurité et d'envahir le territoire libanais jusqu'à Beyrouth. Le Conseil, devant le veto des Etats-Unis, a été non seulement impuissant à arrêter l'invasion israélienne, mais n'a même pas été en mesure de dénoncer simplement l'invasion par Israël d'un Etat indépendant, Membre de l'Organisation des Nations Unies.

126. Israël prétend qu'il a envahi le Liban pour protéger ses frontières du nord des missiles des commandos palestiniens, mais cette allégation n'est pas réaliste, car nous savons que l'OLP a respecté l'accord de cessez-le-feu auquel était parvenu l'envoyé spécial américain, Philip Habib, en 1981. Selon lui, aucun missile palestinien n'a été lancé à travers les frontières pendant neuf mois, ou avant que les Israéliens ne commencent le bombardement aérien du sud du Liban.

127. Les événements qui ont suivi ont prouvé que l'invasion militaire sur une vaste échelle était planifiée par Sharon, qui tendait à résoudre les problèmes politiques d'Israël en établissant sa domination militaire sur la région. Il voulait également exercer son influence sur les affaires intérieures du Liban, afin de modifier la carte politique de ce pays d'une manière qui favorise l'extension de l'influence israélienne au Liban.

128. En vue de réaliser ce plan, le Premier Ministre, Menachem Begin, et le Ministre de la défense, Ariel Sharon, n'ont pas hésité, sous le couvert de représentations phalangistes, à perpétrer le massacre de réfugiés palestiniens dans les camps de Sabra et de Chatila, qui a choqué l'opinion publique mondiale.

129. Israël, suivant sa longue pratique de mensonges et de supercheries, a atteint le stade du défi et de la confrontation, se fondant sur la force militaire brutale, après s'être assuré de l'appui militaire économique et politique illimité des Etats-Unis.

130. Ce défi n'est pas apparent seulement dans le refus de se soumettre aux résolutions de l'ONU relatives au problème du Moyen-Orient et à la question de Palestine, car Israël, en réalité, n'a respecté aucune de ces résolutions qui s'accumulent depuis 35 ans, à l'exception de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, qui est relative à la propre création de l'Etat d'Israël. Et même dans ce cas, Israël n'a pas tardé à se retourner contre cette résolution qu'il a traitée avec le même mépris que les autres résolutions de l'ONU, car elle prévoyait en même temps la création d'un Etat palestinien sur la Rive occidentale, sur la bande de Gaza, qui comprend la ville d'Al Qods Al Charif, et d'autres parties de la Palestine occupées par Israël depuis 1947.

131. Cependant, ce défi flagrant apparaît mieux encore dans la déclaration de Jérusalem du 2 septembre 1982, en réponse aux propositions du président Ronald Reagan concernant le problème du Moyen-Orient. Le Gouvernement de Menachem Begin a réaffirmé dans cette déclaration son attachement à ce qu'il nomme les principes fondamentaux de son gouvernement.

132. Premièrement, Jérusalem est une ville une et indivisible, la capitale éternelle d'Israël.

133. Deuxièmement, Israël s'attache à sa responsabilité à l'égard de la sécurité intérieure et extérieure sur la Rive occidentale et la bande de Gaza.

134. Troisièmement, la colonisation de la Rive occidentale et de la bande de Gaza constitue un droit juif inaliénable et fait partie intégrante de la sécurité nationale d'Israël.

135. Quatrièmement, l'autonomie s'applique aux habitants et non aux terres.

136. Cinquièmement, c'est le droit d'Israël d'étendre sa souveraineté sur la Rive occidentale et sur la bande de Gaza.

137. Sixièmement, il faut empêcher la création d'un Etat palestinien sur la Rive occidentale et la bande de Gaza.

138. La seule interprétation de ces principes a été la déclaration d'Israël d'annexer la Rive occidentale et la bande de Gaza sans promulguer de lois à cet effet, comme il l'a fait également lorsqu'il a annexé précédemment les Hauteurs du Golan et la Jérusalem arabe, ainsi que la méconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination. Israël rejette également toutes les résolutions de l'ONU qui affirment ces droits.

139. Il ne fait pas de doute que la communauté internationale, qui se rend maintenant compte de toutes les dimensions du conflit arabo-israélien et qui est convaincue que le problème palestinien est au cœur même de ce conflit, sait que le règlement de ce dernier dépend du règlement du problème palestinien, sur la base de la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien et, en premier lieu, son droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant en Palestine, y compris la ville arabe de Jérusalem, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité concernant ce problème.

140. La délégation du Qatar réaffirme que les décisions adoptées à Fès, résultant de l'unanimité arabe, fondées sur l'essence des résolutions de l'ONU, elles-mêmes, restituent à l'Organisation internationale son rôle légitime pour la solution du problème du Moyen-Orient, aux côtés des autres parties principales au conflit, y compris l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien.

141. La région du Moyen-Orient restera un foyer de tension menaçant la paix et la sécurité internationales tant qu'Israël n'aura pas retiré ses troupes des territoires arabes occupés de la Rive occidentale, y compris la ville d'Al Qods Al Charif, de la bande de Gaza, des Hauteurs du Golan et du Liban. C'est là la condition essentielle à la réalisation d'un règlement pacifique, équitable et durable du conflit arabo-israélien et à l'instauration de la paix au Moyen-Orient.

142. M. OULD SIDI AHMED VALL (Mauritanie) : La résolution 3314 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1974, définit comme actes d'agression, entre autres :

“L'invasion ou l'attaque du territoire d'un Etat par les forces armées d'un autre Etat, ou toute occupation militaire, même temporaire, résultant d'une telle invasion ou d'une telle attaque, ou toute

annexion par l'emploi de la force du territoire ou d'une partie du territoire d'une autre Etat”.

La même résolution stipule qu'aucune considération ne saurait justifier une agression.

143. Il apparaît aujourd'hui clairement que les autorités israéliennes ont décidé de s'inscrire en faux contre l'esprit et la lettre de cette résolution. Une rétrospective des événements qui se sont produits au Moyen-Orient ces dernières années démontre que les actions d'Israël ont été caractérisées par l'agression : agression contre le peuple palestinien, son existence, sa personnalité, sa culture, sa terre et son territoire; agression contre tous les pays de la région, contre le Liban, la Syrie, l'Iraq, l'Arabie saoudite et la Jordanie; agression contre les installations nucléaires de l'Iraq, ce qui signifie avant tout une agression contre les aspirations légitimes des peuples arabes au progrès culturel, technologique et économique, et aussi une agression contre le système international de garanties.

144. L'invasion du Liban et le cortège de malheurs et de destruction imposé au Liban et aux réfugiés palestiniens ont permis, si besoin était, de démasquer la nature véritable d'Israël et de prouver à ceux qui s'obstinent à l'ignorer ou font semblant de ne pas le reconnaître qu'Israël n'est pas un Etat pacifique et qu'il a failli à ses obligations en vertu de la Charte des Nations Unies et de la résolution par laquelle il a été admis au sein de cette organisation. En effet, l'invasion du Liban et le génocide commis contre la population palestinienne à Sabra et à Chatila ont sonné le glas de toutes les prétentions et mensonges inculqués à force de répétition par une propagande malicieuse.

145. L'heure de la vérité a enfin sonné pour tous ceux qui, toutes ces années, ont encouragé Israël en fermant les yeux sur ses pratiques dans les territoires occupés, sur son refus de reconnaître les droits légitimes du peuple palestinien, sur l'annexion des territoires arabes occupés, sur sa politique de colonisation continue, sur son annexion du Golan, sur sa proclamation de Jérusalem comme capitale, sur l'oppression des habitants des territoires occupés, sur l'attaque des installations nucléaires irakiennes, sur les attaques et les incursions répétées contre le territoire libanais, sur son mépris sans précédent pour les Nations Unies et son refus d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité, pour ne citer que certains de ses défis incessants lancés à la conscience du monde entier et, en particulier, aux décisions et à la crédibilité de cette organisation et de toutes ses institutions.

146. Ceux qui protègent Israël et lui fournissent généreusement aide et réconfort par une compréhension déplacée ou par une utilisation injustifiée du droit de veto, malgré les péripéties successives de cette escalade de l'agression, sont en partie responsables de la situation qui prévaut aujourd'hui au Moyen-Orient. A ceux-là, mon gouvernement lance un appel pour qu'ils honorent les responsabilités particulières qu'ils ont en vertu de leur situation et des prérogatives que leur confère la Charte.

147. Il est temps de rendre justice au peuple palestinien et à toute la région en trouvant une solution juste et durable au problème palestinien, condition

sine qua non pour toute solution du conflit du Moyen-Orient. Pour sa part, la République islamique de Mauritanie adhèrera à toute solution qui devra, à son avis, procéder des principes suivants : d'abord, exercice par le peuple palestinien de tous ses droits nationaux légitimes, y compris son droit d'établir son Etat indépendant sur son territoire, la Palestine; ensuite, retrait d'Israël de tous les territoires occupés, y compris Jérusalem; et, enfin, participation, sur un pied d'égalité, de toutes les parties au conflit, y compris l'OLP, représentant légitime et unique du peuple palestinien.

148. Mon pays rejette tous les accords ou traités partiels qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une solution globale à laquelle prennent part toutes les parties au conflit, y compris le représentant unique et légitime de peuple palestinien, l'OLP.

149. M. LEGWAILA (Botswana) [*interprétation de l'anglais*] : La récente invasion et l'occupation continue du Liban par les troupes israéliennes ont fait ressortir de la façon la plus brutale la situation particulièrement dangereuse et explosive qui règne au Moyen-Orient. Quatre guerres sanglantes entre les Israéliens et leurs voisins arabes n'ont pu donner au Moyen-Orient la paix et la tranquillité dont les peuples de cette région ont tant besoin, non plus que la récente invasion du Liban, la quasi-destruction de sa capitale, Beyrouth, et le massacre de réfugiés palestiniens à Sabra et à Chatila. Les aspirations et les espoirs déçus vont continuer de bouillir de plus en plus fort dans ce chaudron qu'est devenu le Moyen-Orient. Il n'y aura de paix ni pour Israël ni pour ses voisins aussi longtemps que l'origine même de l'état permanent de tension et de conflit au Moyen-Orient continuera d'être ignorée ou simplement dédaignée.

150. On ne peut faire abstraction des réalités. La cause principale du conflit et des tensions qui ne cessent d'agiter le Moyen-Orient réside dans le traitement brutal infligé au peuple palestinien par Israël; c'est là une réalité qu'Israël, en particulier, ne peut ignorer qu'au risque de compromettre très gravement son droit même à l'existence, en tant que réalité permanente et non comme un accident de l'histoire, comme les détracteurs de l'Etat juif ont fréquemment tendance à le suggérer.

151. Il est parfaitement évident qu'aussi longtemps que l'on refuse aux Palestiniens une terre qu'ils puissent appeler la leur — un pays où leurs aspirations peuvent s'exprimer et s'accomplir dans la liberté, un Etat souverain, indépendant où ils peuvent décider librement de leur destinée —, le Moyen-Orient ne connaîtra pas la paix. Aucun pays de la région ne jouira d'une véritable sécurité ni d'une véritable liberté, en particulier Israël. Oui, Israël en particulier, parce que l'histoire a prouvé que la force ne pouvait l'emporter sur le droit. Israël se tromperait dangereusement si l'Etat juif assiégé devait hypothéquer son existence entière en la faisant dépendre d'attaques préventives contre ses voisins et de la facilité avec laquelle, utilisant les armes les plus sophistiquées du monde, il est en mesure de perturber leur existence. La vérité est que les quatre guerres sanglantes qui ont eu lieu entre Israël et les Arabes depuis 1948 ont fait d'Israël un pays moins sûr, plus assiégé et plus menacé, moins à même d'affronter l'avenir avec confiance, car ces guerres n'ont pas rendu Israël cher

au cœur de ses voisins, non plus qu'elles n'ont fait disparaître les causes mêmes du conflit au Moyen-Orient. En d'autres termes, la région est au bord d'un précipice extrêmement dangereux. Israël, de l'avis de ses voisins et du monde tout entier, demeure un agresseur brutal, un usurpateur expansionniste de la patrie des Palestiniens, dont la plupart sont devenus des résidents permanents de camps de réfugiés établis dans le monde arabe, dont l'amertume est insurmontable à l'idée même qu'Israël, non seulement occupe la terre de leurs ancêtres, mais construit aussi des colonies de peuplement juives sur cette terre pour créer une situation de fait sur leur sol. Nous rejetons catégoriquement l'acquisition de tout territoire par la force.

152. Cependant, nous n'avons pas la naïveté de suggérer que, si l'on trouvait une solution au problème palestinien, le Moyen-Orient connaîtrait immédiatement la paix et la stabilité. Loin de là. Dans le discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée le 30 septembre 1982, le Ministre des affaires étrangères du Botswana a souligné ce qui suit :

“Tant que les nations d'une région se refuseront mutuellement le droit d'exister en tant qu'entités souveraines et indépendantes à l'intérieur de frontières clairement définies et sûres, la paix au Moyen-Orient restera illusoire et inaccessible.”
[12^e séance, par. 345.]

153. Il vaut la peine d'insister sur ce fait, le fait que le refus de la part d'Israël de reconnaître à ses voisins le droit d'exister ne peut que compliquer la situation au Moyen-Orient et saper sérieusement la recherche de la communauté internationale d'une solution durable du problème palestinien. Israël devrait être privé de tout prétexte à poursuivre sa politique expansionniste. Il ne devrait pas être obligé de lutter pour son existence ou sa survie, car ce ne sont pas là les conditions d'une paix durable au Moyen-Orient. Tous les Etats de la région ont le droit d'exister, le droit d'exister à l'intérieur de frontières clairement définies et sûres. Aucun de ces Etats n'est un accident de l'histoire. Aucun de ces Etats n'est une image fugitive. Ils sont tous une réalité.

154. Mon pays continue de penser que des demi-mesures pour résoudre le problème palestinien sont très dangereuses en ce sens qu'elles ne peuvent servir qu'à prolonger le problème plutôt qu'à le résoudre. C'est pourquoi il nous faut insister sur le fait que la seule solution au problème palestinien — c'est-à-dire la seule solution durable —, qui, par extension, pourrait aussi contribuer dans une large mesure à la recherche d'une solution globale du problème du Moyen-Orient dans son ensemble, est la décolonisation totale par Israël de la Rive occidentale et de Gaza et la création d'un Etat palestinien indépendant. Il faut qu'Israël comprenne qu'il ne peut pas avoir droit à ce qu'il refuse au peuple palestinien, à savoir le droit de vivre librement en paix et en sécurité dans un pays indépendant qui leur appartient. Une révision partielle de l'histoire de la Palestine par Israël ou par quiconque d'autre ne peut que retarder l'aube d'une ère nouvelle de réconciliation dans cette zone dévastée par la guerre. Ni La Bible ni le Coran ne contiennent la solution au problème du Moyen-Orient.

155. La guerre entre l'Iraq et l'Iran nous préoccupe grandement aussi. La région affectée par la guerre est l'un des lieux stratégiques les plus importants du monde. C'est un lieu qui renferme véritablement l'étincelle qui pourrait mettre le feu au monde. C'est dans cette région que se trouve le pétrole au sujet duquel les superpuissances, en particulier, menacent de temps à autre d'en venir aux coups.

156. Nous ne cherchons pas à blâmer l'un ou l'autre des belligérants pour cette guerre absurde. Nous voulons seulement qu'il soit pris note du fait que, selon nous, la guerre a dépassé son utilité ou la signification qu'elle aurait pu avoir, si elle en a jamais eu, il y a deux ans. Il est certain que l'Iraq et l'Iran doivent se rendre compte qu'une guerre qui s'éternise et ne montre aucune indication de se terminer est un gaspillage futile. S'il existait des comptes que ces deux pays se sont efforcés de régler entre eux il y a deux ans lorsque la guerre a commencé, de tels comptes doivent sûrement être réglés maintenant, ou ils ne le seront jamais. Deux années d'une guerre de va-et-vient sanglante et qui n'a mené à rien est plus que les peuples de ces deux pays ne peuvent supporter.

157. Le Moyen-Orient a déjà suffisamment de problèmes, il ne lui en faut pas plus. Tous les efforts déployés dans la région devraient viser à soigner la plaie dangereusement envenimée qu'est devenue la tragédie palestinienne.

158. Les troupes israéliennes continuent d'occuper le Liban. Ce pauvre pays n'est pas laissé à lui-même pour se redécouvrir, pour donner à son peuple qui souffre depuis si longtemps la possibilité de redevenir maître de sa propre destinée. Israël n'a aucune excuse pour maintenir ses troupes d'occupation dans ce pays ravagé par la guerre, car il n'avait même pas le droit de les y envoyer en premier lieu. Israël ne peut pas créer par la force des armes un Liban qui soit un voisin pacifique. Il ne peut pas transformer par la force des armes le Liban en une marionnette amie d'Israël, qui plus est en une marionnette docile. La lutte du peuple palestinien pour obtenir le droit de retourner dans ses foyers et de vivre dans un pays qu'il puisse appeler sien, un pays où il puisse exercer son droit inaliénable à l'autodétermination, est aussi la lutte du peuple libanais ainsi que celle de tout le peuple arabe. C'est pourquoi Israël se trompe s'il s'efforce d'exclure les Libanais de leur solidarité fraternelle avec le peuple palestinien. Si telle est la raison qui se cache derrière le viol du Liban par Israël, que l'on dise à Israël qu'il fait erreur ou qu'il est dangereusement simpliste en ce qui concerne l'une des causes les plus graves du conflit du Moyen-Orient, à savoir la spoliation du peuple palestinien, et le sentiment très profond de solidarité filiale à son égard que partagent tous les pays arabes, y compris le Liban.

159. M. KIRFI (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation est reconnaissante au Secrétaire général pour le rapport qu'il a présenté sur la situation au Moyen-Orient [A/37/525]. Compte tenu de l'importance particulière que nous attachons à la paix et à la stabilité dans cette région vitale, nous avons lu attentivement ce document et apprécions vivement son contenu et sa portée. Nous partageons totalement les conclusions et les observations du Secrétaire général quant aux éléments essentiels d'une paix durable et de la stabilité au Moyen-Orient.

160. En ce qui concerne les récents événements militaires survenus dans la région et les opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix, je saisis l'occasion qui m'est offerte pour répéter que le Nigéria condamne sans appel l'invasion israélienne perpétrée au Liban en juin et déplore le meurtre de civils innocents et sans armes qui a eu lieu par la suite à Beyrouth. Nous condamnons également tout aussi fermement et déplorons le massacre commis dans les camps de réfugiés de Sabra et de Chatila, massacre à l'encontre de réfugiés palestiniens et autres civils, commis de sang-froid, appuyé et encouragé par Israël. Ces événements ont sans aucun doute rendu plus difficile l'instauration d'une paix durable au Moyen-Orient. Comme le Secrétaire général l'a souligné à juste titre dans son rapport, la région a connu la tranquillité jusqu'à ce que le cessez-le-feu généralement observé pendant environ un an soit tragiquement rompu à la suite de l'invasion israélienne, en juin dernier.

161. A cet égard, il est juste de souligner que les trois opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix menées au Liban ont été efficaces. Mais ces efforts destinés à maintenir la paix ont été compromis en raison de l'invasion israélienne qui, en effet, a rendu vaines les opérations de maintien de la paix au Liban. En tant que pays ayant fourni des troupes à la FINUL, le Gouvernement nigérien a été consterné par ces événements militaires. Il s'est à juste titre montré inquiet de l'attitude méprisante des forces israéliennes qui ont repoussé les unités de la FINUL, violant ainsi délibérément les arrangements de cessez-le-feu et le mandat de maintien de la paix de la FINUL au Liban. Par la suite, l'arrivée d'une prétendue force multinationale dans ce pays, hors du cadre des Nations Unies, a été également pour nous source de grande préoccupation, car cela remettait sérieusement en question le concept général des opérations de maintien de la paix et de la responsabilité collective des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

162. Devant cette évolution négative de la situation, le Nigéria, après un examen très approfondi de la situation militaire au Liban, a décidé de retirer ses troupes du pays à la fin du mandat actuel de la FINUL, qui expire le 19 janvier 1983. C'est après beaucoup d'hésitations et eu égard à son sens des responsabilités que le Nigéria a pris cette décision, alors qu'il avait toujours manifesté sa volonté de participer aux opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix. Le retrait des forces du Nigéria doit être interprété comme une protestation contre l'invasion délibérée du Liban par les troupes israéliennes et la façon dont elles ont repoussé les forces des Nations Unies stationnées dans ce pays. L'attitude d'Israël est profondément répréhensible et le Nigéria a estimé, étant donné les circonstances, être en droit de reconsidérer l'utilité des opérations de la FINUL au Liban. Je tiens à dire que mon pays sera toujours prêt, si on fait appel à lui, à apporter sa contribution à toutes opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix, conformément à ses obligations internationales. Mais il doit être bien entendu que les autres parties et Etats intéressés se garderont de faire quoi que ce soit qui puisse aggraver la situation. Dans le cas particulier du Liban, Israël ne s'est pas même laissé convaincre de la nécessité de lever son blocus de

Beyrouth afin de permettre l'envoi de produits de première nécessité à ceux qui en avaient un besoin urgent. Il n'a pas davantage respecté différentes résolutions du Conseil de sécurité exigeant un cessez-le-feu immédiat et son retrait du Liban. Israël continue de porter une lourde responsabilité sur les plans politique et moral non seulement parce qu'il est à l'origine de la tragique situation qui règne au Moyen-Orient, mais également parce qu'il compromet en permanence tous les efforts internationaux déployés pour instaurer la paix dans la région.

163. En ce qui concerne la situation dans les territoires arabes occupés, à laquelle le Secrétaire général fait allusion dans son rapport, mon gouvernement appuie sans réserve la résolution 36/147 de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1981, qui réaffirme le caractère illégal de l'occupation israélienne de ces territoires, en particulier du territoire syrien des Hauteurs du Golan, de la Rive occidentale et de Jérusalem. En outre, le Nigéria appuie pleinement l'exigence qu'Israël se conforme aux dispositions de la partie B de cette résolution, qui exige qu'il ne prenne aucune mesure qui aurait pour effet de modifier le caractère géographique ou la composition démographique de ces territoires.

164. Comme chacun le sait, Israël a continué d'ignorer toutes ces résolutions et continue de mettre en œuvre son plan visant à créer de nouvelles colonies juives de peuplement dans les territoires arabes occupés. Dois-je ajouter que mon gouvernement est convaincu que l'occupation persistante par Israël des territoires arabes constitue une menace permanente à la paix et à la sécurité internationales et que ce défi aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ne saurait être accepté par la communauté internationale ? Tout comme le régime raciste d'Afrique du Sud, avec lequel il est, à juste titre, souvent comparé, Israël continue de compromettre et d'affaiblir toute la base de la paix et de la sécurité internationales, en raison de son mépris délibéré et arrogant de toutes les résolutions et décisions de l'Assemblée. Je tiens à ajouter que le Nigéria, pour manifester son opposition à la politique menée par Israël au Moyen-Orient et conformément à la résolution ES-9/1 de l'Assemblée générale, en date du 5 février 1982, a, depuis 1967, rompu toutes relations politiques et économiques avec Israël. Le fait qu'Israël continue à ne pas respecter les droits fondamentaux de l'homme des Palestiniens et des Arabes dans les territoires arabes occupés est déplorable et est un sujet de grave préoccupation pour le Nigéria. Les rapports de la Commission des droits de l'homme et du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés témoignent de façon éloquente des violations inadmissibles des droits de l'homme dans tous les territoires arabes occupés par Israël. De même, Israël a constamment sapé tous les efforts déployés pour aider les réfugiés palestiniens au Liban.

165. Le Nigéria appuie toutes initiatives diplomatiques tendant à instaurer une paix juste, équitable et durable dans cette région et, en particulier, à régler la difficile question d'une patrie pour les Palestiniens. On trouve des éléments positifs dans les propositions conjointes de l'Égypte et de la France², du

28 juillet 1982, en vue d'un règlement pacifique de la question du Moyen-Orient, notamment la réaffirmation des droits nationaux légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination. Nous sommes cependant convaincus que la meilleure façon de restaurer la paix au Moyen-Orient serait de convoquer une conférence internationale, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, chargée de résoudre toutes les questions en suspens, sous tous leurs aspects. Le Nigéria serait heureux de contribuer par tous les moyens possibles à une telle conférence.

166. M. MRANI ZENTAR (Maroc) : Depuis que s'y est manifesté le phénomène israélien en 1947, le Moyen-Orient n'a pas cessé de connaître des crises cycliques de plus en plus graves, mobilisant des moyens de destruction chaque jour plus puissants, plus dévastateurs et plus ruineux pour tous les pays de la région.

167. La cause de cet enchaînement de violences dont le peuple palestinien a été la principale victime a été, d'un côté, l'erreur dramatique d'appréciation commise par les dirigeants israéliens successifs de la capacité de résistance du peuple palestinien et, d'un autre côté, l'indifférence, sinon la complicité, de nombreuses grandes puissances qui, après avoir veillé avec soin à la naissance d'un Etat israélien, avaient tout simplement abandonné le sort du peuple palestinien au gré des vents de la tourmente qu'ils avaient ainsi contribué à créer.

168. Le peuple palestinien, dont les racines connues en Palestine remontent à 7 000 ans, s'est trouvé subitement bousculé sur les chemins de l'exil, forcé d'abandonner ses terres, ses maisons, ses lieux de culte, pour se réfugier dans des camps surpeuplés où ne tarda pas à le poursuivre la main criminelle de ses oppresseurs.

169. Les pays arabes voisins, qui supportèrent d'abord le fardeau écrasant des centaines de milliers de réfugiés chassés par la hargne israélienne, durent faire face à leur tour aux expéditions militaires périodiques organisées par les dirigeants israéliens, sous divers prétextes, certes, mais avec le même objectif d'espace vital, d'acquisition par la force de nouveaux territoires, de tracés de nouvelles frontières par des décisions illégales et unilatérales d'Israël.

170. Que sont devenues les frontières de la Palestine, lorsque le territoire était encore sous mandat britannique ? Que sont devenues les lignes du partage opéré par les Nations Unies elles-mêmes, lorsque cette organisation décidait, le 29 novembre 1947, la création d'un Etat hébreu et d'un Etat arabe en Palestine ? La bande de Gaza, la Cisjordanie, la ville sainte d'Al Qods furent absorbées sans considération pour la légalité internationale ni pour les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Les Hauteurs du Golan, territoire syrien internationalement reconnu, sont aujourd'hui pratiquement annexées au territoire israélien par une décision israélienne unilatérale, condamnée et rejetée par l'Organisation des Nations Unies.

171. L'attaque injustifiée contre les installations nucléaires pacifiques de Tamuz, en 1980, a constitué à son tour une illustration de la conception israélienne qui voudrait qu'Israël obtienne et développe

toutes les techniques modernes, fussent-elles militaires et de destruction, tout en déniaient à ses voisins tout droit d'accès au progrès et à la science de notre époque, même à des fins pacifiques. Israël, qui refuse de se soumettre au contrôle international prévu pour la recherche et le développement de l'énergie nucléaire, a attaqué et tenté de détruire les installations nucléaires pacifiques de l'Iraq qui, lui, se soumet régulièrement aux contrôles internationaux.

172. L'invasion du Liban et les bombardements sans merci de Beyrouth ont apporté la preuve éclatante, s'il en était besoin, du caractère agressif et expansionniste des responsables israéliens qui ne s'embarrassent d'aucun scrupule légaliste ou humain quand il s'agit de réaliser les objectifs stratégiques de leur idéologie. Le Liban frère, terre traditionnelle de tolérance et d'hospitalité, a failli voler définitivement en éclats, victime précisément de ses traditions généreuses. L'envahisseur israélien, qui a prémédité depuis longtemps son expédition sanguinaire de l'été dernier, convoitait en fait le sud du Liban, autant en raison de ses potentialités hydrauliques remarquables que de son relief tourmenté, propice aux aventures militaires contre la Syrie et le Liban lui-même.

173. Les bombardements acharnés de Beyrouth, puis le siège étouffant dont cette ville fut l'objet, par la suite, quand une population déjà sinistrée, de tous âges, hommes et femmes, fut laissée plusieurs jours sans eau et sans électricité et, enfin, les massacres effroyables de civils désarmés libanais et palestiniens dans les camps de Sabra et de Chatila, ont provoqué un ressentiment universel dont l'Assemblée générale a répercuté des échos à la fois émus et révoltés.

174. Le Liban a droit, en conséquence, à tout notre appui pour assurer l'évacuation totale de son territoire, conformément aux résolutions 508 (1982) et 509 (1982) du Conseil de sécurité, pour la restauration de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, pour la reconstruction du pays et la relance de son économie nationale.

175. La ville sainte de Jérusalem constitue dans ce contexte l'exemple le plus significatif du comportement illégal israélien en territoires arabes occupés. Al Qods a subi diverses atteintes tendant à effacer son caractère arabe authentique, à détruire ou à modifier ses structures démographiques, culturelles ou religieuses, dans un but manifeste de judaïsation à outrance. Pendant ce temps, les Lieux saints dont elle se pare ont subi, à leur tour, des profanations sacrilèges et multiples, provoquant la consternation et la révolte de l'ensemble de la *umma* islamique. La proclamation unilatérale d'Al Qods comme capitale unie et éternelle d'Israël fut un acte illégal, condamné unanimement par le Conseil de sécurité, qui l'a déclarée, en outre, nulle et non avenue.

176. Cette politique expansionniste, qui revêt un caractère typiquement colonial, est confirmée, par ailleurs, par l'installation imprudente et continuelle de nouvelles colonies dans les territoires arabes occupés, colonies armées qui constituent autant de ferments générateurs de troubles pour le futur.

177. Devant une telle situation, qui va en se dégradant au rythme des agressions israéliennes, chaque

fois plus meurtrières, la communauté internationale tente de réagir de façon adéquate. De fait, l'isolement des dirigeants israéliens n'a jamais été aussi grand à travers le monde, y compris à l'intérieur même d'Israël où des voix empreintes de sagesse et de lucidité commencent à faire entendre une clameur qui ne cesse de s'amplifier.

178. Dans cette prise de conscience internationale, le rôle de l'Organisation de la Conférence islamique et celui de la Ligue des Etats arabes ont été remarquables en ce sens que l'OLP, représentant unique et légitime du peuple palestinien, a trouvé dans ces deux organisations sœurs la chambre de résonance et la courroie de transmission à l'extérieur des manifestations de la lutte héroïque du peuple palestinien et de ses revendications légitimes, tendant à l'exercice de ses droits inaliénables à l'autodétermination et à la création de son Etat indépendant dans son territoire national.

179. L'Organisation de la Conférence islamique, à travers en particulier son Comité d'Al Qods, présidé par Sa Majesté le roi Hassan II, a entrepris une action en profondeur, tant auprès de nombreuses autorités internationales, de Sa Sainteté le Pape, qu'auprès d'organisations comme la nôtre, afin d'acquérir une sympathie, une compréhension et des appuis efficaces en faveur du peuple palestinien en lutte.

180. La douzième Conférence arabe au sommet a tenu deux réunions à Fès, l'une le 25 novembre 1981 et l'autre du 6 au 9 septembre 1982, sous la présidence de Sa Majesté le roi Hassan II, pour examiner les circonstances délicates que traversait la nation arabe.

181. Les chefs d'Etat ont adopté unanimement le 9 septembre 1982 une déclaration historique contenant un plan qui, pour la première fois, apportait une contribution arabe concrète susceptible d'application immédiate, en vue de la réalisation d'une paix juste, équitable et globale au Moyen-Orient. Ce plan de Fès, Sa Majesté le roi Hassan II l'avait qualifié, du haut de cette même tribune [44^e séance], de plan reflétant l'unanimité arabe, plan dépouillé de toute gangue qui pourrait masquer son contenu de plan réaliste et réalisable par toute autorité internationale qui voudrait s'en saisir, plan, enfin, qui a permis aux personnalités arabe et palestinienne d'apparaître sous leur vrai jour de responsabilité et d'engagement à contribuer à la réalisation d'une paix véritable dans la région.

182. Ce plan de Fès, qui a été distribué comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sous la cote A/37/696-S/15510, est fondé sur les principes suivants : le retrait d'Israël de tous les territoires arabes qu'il a occupés en 1967, y compris d'Al Qods arabe; le démantèlement des colonies installées par Israël sur les territoires arabes après 1967; la garantie de la liberté de culte et des croyances par toutes les religions dans les Lieux saints; la réaffirmation du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'exercice de ses droits nationaux imprescriptibles et inaliénables, sous la conduite de l'OLP, son représentant unique et légitime, et le dédommagement à tous ceux qui ne désirent pas le retour; la mise sous contrôle de l'Organisation des Nations Unies de la Cisjordanie et de la

bande de Gaza pour une période transitoire ne dépassant pas quelques mois; la création d'un Etat palestinien indépendant ayant Al Qods pour capitale; la garantie par le Conseil de sécurité de la paix entre tous les Etats de la région, y compris l'Etat palestinien indépendant; et la garantie par le Conseil de sécurité du respect de ces principes.

183. L'arrivée du plan de Fès sur la scène internationale a provoqué une relance remarquable des efforts de bonne volonté tendant à résoudre cette crise du Moyen-Orient, qui ne cesse de menacer gravement la paix et la sécurité internationales depuis bientôt quatre décennies.

184. Le plan du président Reagan¹, de son côté, a constitué une ouverture nouvelle très positive en direction d'une paix juste dans la région, mais il reste à espérer que ce plan perfectible donnera, le moment venu, la place qui revient au peuple palestinien dans le concert des peuples libres et souverains de la région.

185. Jamais la volonté arabe pour une paix juste et équitable au Moyen-Orient n'a été aussi profonde, aussi manifeste ni aussi déterminée. Cette volonté arabe, traduite devant l'Assemblée par Sa Majesté le roi Hassan II, président de la douzième Conférence arabe au sommet, en des termes empreints de grandeur, de franchise, de clarté et de conviction, est une volonté arabe délibérée, manifestée à l'abri de toute influence conjoncturelle, une volonté responsable et réfléchie qui appelle, de la part des Nations Unies et de toutes les puissances qui sont en mesure d'infléchir le cours de l'histoire dans la région, une attitude correspondante faite de compréhension réaliste des données du problème et d'engagement à un même niveau pour l'ouverture au Moyen-Orient d'une ère nouvelle faite de paix, de justice et de respect mutuel des droits fondamentaux de tous les Etats, y compris un Etat palestinien indépendant et souverain, avec Jérusalem pour capitale, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et avec des garanties spécifiques du Conseil de sécurité.

186. M. GÖKÇE (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : L'année 1982 a été marquée par des événements tragiques mémorables au Moyen-Orient. L'invasion du Liban par Israël a souligné inéluctablement le caractère impératif de certaines réalités anciennes du conflit arabo-israélien et fait ressortir davantage encore leur urgence. La communauté internationale est plus que jamais consciente de la nécessité de trouver une paix juste et durable à la question de Palestine, en tant que mesure fondamentale vers un règlement global au Moyen-Orient.

187. Toute grande tragédie est suivie d'un moment de répit et de réflexion. Le peuple arabe de Palestine et le peuple libanais ont payé un terrible prix et leurs souffrances pèseront à jamais sur la conscience de l'humanité. Leurs suprêmes sacrifices ne serviront cependant à rien tant que les Palestiniens arabes n'auront pas une patrie et que celle du peuple libanais ne lui aura pas été rendue. Le moment est peut-être propice à la paix, mais il ne durera pas. L'occasion qui nous est offerte actuellement ne saurait durer longtemps si un processus de paix convaincant et effectif n'est pas amorcé.

188. Faute de paix, le danger d'un affrontement armé persiste dans la région du Moyen-Orient. La propension au recours à la force est souvent irrésistible, faute de sécurité ou d'une confiance mutuelle. Au cours des 40 dernières années, le Moyen-Orient a eu plus que sa part de violence et il continue d'être une région où les tensions et les conflits sont profondément ancrés et menacent la paix et la sécurité internationales. Nous sommes donc convaincus que la moindre occasion doit être pleinement exploitée et que la recherche d'une solution juste, durable et globale au conflit arabo-israélien doit être poursuivie résolument et sans relâche et en faisant preuve d'un engagement sincère.

189. Le peuple et le Gouvernement de la Turquie ont toujours soutenu fermement les champions de la justice, de la paix et de la stabilité dans cette région troublée où se trouve située la Turquie. Notre conviction quant à la légitimité de la lutte nationale du peuple palestinien arabe pour la réalisation de ses droits inaliénables n'a jamais fléchi, pas plus que l'appui que nous lui apportons. De même, nous avons déclaré sans aucune équivoque que tout Etat de la région a le droit d'y vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Le Gouvernement turc estime que toute solution au Moyen-Orient, pour être juste, doit se fonder avant tout sur la reconnaissance des droits inaliénables du peuple arabe palestinien, y compris son droit de créer un Etat indépendant dans sa propre patrie. La condition indispensable au premier chef pour servir la cause du peuple arabe de Palestine est évidemment le retrait des forces israéliennes de tous les territoires arabes qu'elles occupent depuis 1967, y compris Jérusalem. La préservation du caractère unique et historique de la ville sainte de Jérusalem et le respect de son statut particulier sont également des éléments essentiels à un règlement global.

190. Dans ce contexte, nous devons renouveler notre appel pour que toutes les troupes étrangères, dont la présence n'est pas souhaitée par le Gouvernement libanais, se retirent du Liban. L'indépendance, la souveraineté, l'intégrité et l'unité territoriales du Liban doivent être pleinement restaurées sans retard et le remarquable peuple libanais doit pouvoir de nouveau, sans contrainte étrangère, montrer son admirable aptitude à la réconciliation nationale, à la créativité et à la réalisation de progrès.

191. Au début de mon intervention, j'ai évoqué l'existence en ce moment d'une configuration de dynamiques régionales et internationales et de modalités pertinentes que nous estimons être potentiellement favorables à une véritable ouverture de paix au Moyen-Orient. Au cours des récentes années, il n'y a jamais eu comme aujourd'hui plus d'efforts soutenus et de volonté plus généralisée en faveur d'un règlement du conflit arabo-israélien.

192. Le plan des Etats-Unis présenté par le président Reagan¹, plan dont nous nous sommes félicités, contient des éléments qui pourraient grandement contribuer à l'élaboration d'un cadre de futures négociations entre les parties intéressées. L'initiative des Etats-Unis mérite d'être examinée soigneusement. Nous prenons note également avec reconnaissance de la déclaration de la douzième Conférence arabe au sommet, qui a eu lieu à Fès. Les principes qui se dégagent de cette déclaration représentent la posi-

tion commune des pays arabes et reflètent leur sincère désir de parvenir à une solution équilibrée et réaliste dans l'intérêt de tous les Etats de la région. Nous rendons hommage aux dirigeants arabes pour cette attitude responsable et constructive.

193. Les efforts déployés pour la restauration de la paix et de la tranquillité au Moyen-Orient ne sont pas, bien entendu, des efforts isolés. Ils sont complétés par des appels à la paix émanant de toutes les régions du monde, appels qui doivent être aussi entendus. Nous devons tous encourager les parties au conflit arabo-israélien à tirer parti de la possibilité qui s'offre maintenant à elles de coopérer au processus d'établissement de la paix.

194. Pour que la possibilité actuelle de parvenir à un règlement dans la région ait la moindre chance de succès, il faut qu'Israël assume sa responsabilité primordiale. Israël doit réfléchir à l'avenir et se rendre compte que la force ne peut lui servir indéfiniment d'instrument exclusif de sécurité et de reconnaissance. Il faut que le désir de paix d'Israël s'accompagne des actes d'Israël en faveur de la paix. Il doit comprendre que le peuple arabe de Palestine a droit à une patrie et à son propre Etat. Israël doit également comprendre qu'il ne peut liquider la cause arabe palestinienne par sa politique illégale d'occupation, d'annexion, de répression et d'implantation de colonies de peuplement et qu'il est dans son intérêt de reconnaître la réalité de la situation au Moyen-Orient plutôt que de s'efforcer constamment de transformer cette situation à un prix énorme et à d'immenses souffrances pour son peuple et le peuple arabe. Israël doit s'incliner devant le fait que les membres de la communauté internationale, y compris la Turquie, considèrent les mesures unilatérales d'Israël comme nulles et non avenues, qu'elles portent sur Jérusalem ou sur les Hauteurs syriennes du Golan.

195. Le rétablissement de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient exige la participation de toutes les parties au conflit, y compris de l'OLP, représentant du peuple arabe de Palestine. Pour qu'un règlement soit juste et durable, il faut qu'il soit accepté par toutes les parties intéressées. Pour qu'un processus d'établissement de la paix soit efficace, il faut que les parties principales conviennent de se rencontrer et de négocier.

196. M. SILWAL (Népal) [*interprétation de l'anglais*] : La situation au Moyen-Orient est un défi lancé à l'Organisation depuis 35 ans. Chaque année, cette situation fait l'objet d'un débat à l'Assemblée générale et des résolutions sont adoptées à ce sujet. Il est regrettable, cependant, que la situation soit toujours aussi explosive et qu'un règlement global acceptable à toutes les parties concernées continue de nous échapper. Cette situation a causé des souffrances indicibles aux peuples de cette région. Ce qui est également en jeu, c'est la structure même des relations civilisées entre un Etat et un autre, sans parler de la crédibilité et de l'efficacité de l'Organisation mondiale. Les Nations Unies ont servi et sauvé la paix dans un certain nombre de crises et le Népal ne doute pas un instant qu'elles puissent également le faire en l'occurrence. Nous demeurons convaincus qu'un règlement global doit être trouvé, et peut être trouvé, dans le cadre des principes et objectifs de la Charte des Nations Unies.

197. Premièrement, pour que la paix au Moyen-Orient soit juste, durable et globale, elle doit se fonder sur les intérêts légitimes et les aspirations de tous les Etats et de tous les peuples de la région. Le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et sa participation à l'ensemble des négociations de paix doit être reconnu. Le peuple palestinien représente un élément très important du problème du Moyen-Orient et l'OLP est son seul représentant. Cette réalité et les aspirations du peuple palestinien, y compris son droit à la création d'un Etat séparé, doivent être reconnues.

198. Deuxièmement, Israël doit se retirer des territoires occupés depuis 1967. L'acquisition de territoires par la force et les actes continus de la puissance occupante en vue de modifier le statut juridique et le caractère démographique de ces territoires ne sauraient être tolérés.

199. Troisièmement, une paix juste et durable doit se fonder sur le principe essentiel du droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri de la menace ou de l'utilisation de la force ou de tout acte de violence.

200. L'invasion israélienne du Liban, cette année, a été une violation flagrante de la souveraineté et de l'indépendance du Liban. Le Népal, on s'en souviendra, a dénoncé fermement cette invasion et le massacre d'hommes, de femmes et d'enfants innocents et a exigé le retrait inconditionnel et total des forces israéliennes. Les événements qui se sont déroulés au Liban soulignent, plus que toute autre chose, le besoin urgent d'un règlement politique négocié de la question du Moyen-Orient.

201. Le Népal a toujours appuyé toutes les initiatives, d'où qu'elles provenaient, en vue de trouver un règlement négocié à ce conflit. A cet égard, nous nous félicitons de l'élan important qu'ont suscité la nouvelle initiative des Etats-Unis et le plan unifié de paix arabe. Le Népal se félicite de l'étape positive que représentent les efforts sérieux qui sont déployés sur la base de ces propositions en vue de parvenir à une solution juste, durable et globale du problème. Ma délégation renouvelle son appel à toutes les parties concernées pour qu'elles brisent le cercle de la méfiance et de la violence. L'impact que la paix et la stabilité au Moyen-Orient aura sur la paix et la sécurité internationales n'a pas besoin d'être souligné ici.

202. M. DIACONU (Roumanie) : Au cours de la période qui s'est écoulée depuis les débats précédents sur la situation au Moyen-Orient, des événements graves ont eu lieu, qui ont affecté la paix, la sécurité et l'indépendance des peuples de cette région et ont mis en danger la paix et la sécurité du monde entier. Cette situation, créée surtout à la suite des actions agressives d'Israël contre le Liban et contre la population palestinienne en territoire libanais, a encore davantage détérioré le climat politique international et engendré une inquiétude profonde de la communauté internationale tout entière.

203. En l'absence d'une solution politique globale longtemps attendue, d'une solution du problème palestinien et des arrangements de sécurité nécessaires, de nature à assurer les conditions pour un

développement libre et indépendant et pour une coopération mutuelle, les peuples du Moyen-Orient ont continué d'être soumis aux conséquences néfastes de nouveaux affrontements et d'actions militaires.

204. Les actions agressives d'Israël au Liban et les massacres dans les camps de réfugiés palestiniens, fermement condamnés par le Gouvernement et le peuple roumains, tout comme par d'autres Etats et peuples, témoignent à nouveau que la situation au Moyen-Orient ne peut pas être solutionnée par la voie militaire, que la guerre ne résout aucun problème, qu'elle ne fait par contre qu'aggraver davantage la tension et compliquer la recherche d'une solution en créant des prémisses pour de nouveaux conflits armés et des affrontements. De telles actions ont particulièrement détérioré la situation au Moyen-Orient, déjà tendue par la poursuite de l'occupation israélienne des territoires arabes et palestiniens, par les mesures d'annexion des Hauteurs syriennes du Golan, par la négation des droits du peuple palestinien à une existence indépendante, par des politiques et des pratiques illégales contre le peuple palestinien, y compris l'implantation de nouvelles colonies de peuplement israéliennes.

205. Les événements qui ont eu lieu au Moyen-Orient ces derniers temps, comme d'ailleurs toute l'évolution du conflit arabo-israélien, confirment qu'une paix et une sécurité réelles ne sauraient être édifiées et assurées par l'emploi de la force, par la négation du droit à une existence libre et indépendante d'autres peuples. C'est avec bien plus de vigueur que s'est imposée la vérité selon laquelle l'élément essentiel du conflit est le problème palestinien, sans le règlement duquel on ne saurait instaurer une paix globale juste et durable au Moyen-Orient, de même que la vérité selon laquelle la volonté et la détermination du peuple palestinien de forger ses propres destinées ne peuvent être enfreintes. Il est par conséquent clair que tout retard apporté au règlement du problème palestinien accroît de manière imminente, par ses implications, le danger d'une nouvelle confrontation armée, avec des conséquences imprévisibles pour la paix et la sécurité internationales.

206. Les guerres successives du Moyen-Orient se sont avérées, dans les conditions de la technique militaire moderne, extrêmement destructives et menaçantes à l'adresse de la paix générale. Les états de cessez-le-feu qui ont succédé à ces guerres n'ont pas été accompagnés d'actions de nature à conduire au rapprochement des parties, à l'instauration de la paix générale.

207. Voilà pourquoi, selon la délégation roumaine, la tension extrêmement grave et explosive du Moyen-Orient réclame, plus que jamais, l'action résolue de la part des Etats Membres et des Nations Unies pour résoudre le problème palestinien et arriver à la réglementation globale de tous les problèmes que soulève la situation dans la zone, par la voie des négociations, afin d'aboutir à une paix juste et durable entre tous les peuples et les Etats de la région.

208. Partant de la responsabilité de chaque pays pour le sort de la paix générale, pour l'accomplissement des droits des peuples de se développer de manière libre et indépendante, la Roumanie et le président Nicolae Ceaușescu se sont prononcés

et se prononcent résolument pour la solution, par des négociations, du conflit du Moyen-Orient, pour une paix globale, juste et durable dans cette région, à même de répondre réellement aux intérêts fondamentaux et légitimes de tous les Etats et de tous les peuples de la zone, et de contribuer à assurer la paix, la sécurité et la coopération internationales.

209. Comme on le sait, dès le début du conflit, la Roumanie et son président ont agi constamment pour la réalisation d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, conduisant au retrait d'Israël des territoires occupés à la suite de la guerre de 1967, à la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant qui lui soit propre, ainsi qu'à la garantie de l'indépendance et de la souveraineté de tous les Etats de la région.

210. Nous avons souligné à maintes reprises que, partant du principe de l'inadmissibilité d'acquérir des territoires par la force, l'accomplissement de la paix au Moyen-Orient doit se fonder résolument sur le retrait d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés à la suite de la guerre de 1967, y compris la Jérusalem arabe. Les résolutions de l'ONU concernant le Moyen-Orient prévoient l'obligation claire pour Israël de se retirer de tous les territoires arabes occupés.

211. Comme nous l'avons rappelé, la Roumanie a condamné les actions agressives répétées d'Israël au Liban, l'annexion des Hauteurs syriennes du Golan et les massacres des camps de réfugiés palestiniens. Elle estime qu'il faut continuer d'agir pour que les troupes israéliennes soient retirées du Liban et de tous les territoires occupés après la guerre de 1967.

212. La composante centrale du règlement de la situation au Moyen-Orient est la solution du problème palestinien, la création de conditions telles que le peuple palestinien puisse réaliser ses droits légitimes de vivre en paix et dans la tranquillité, dans un Etat indépendant qui lui soit propre. Solidaire avec la lutte juste du peuple palestinien, sous la direction de l'OLP, la Roumanie a maintes fois souligné avec force la conviction que, sans régler tout d'abord le problème palestinien sur la base de son droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant, il ne sera pas possible d'instaurer une paix authentique au Moyen-Orient.

213. Fidèle à sa position de principe sur la réglementation des problèmes conflictuels par des négociations entre les parties intéressées, notre pays s'est prononcé et se prononce pour que l'OLP, représentant unique et légitime du peuple palestinien, participe au processus de règlement du problème palestinien et à toutes les négociations sur la solution de la situation au Moyen-Orient.

214. Nous estimons qu'un règlement répondant aux intérêts et aux aspirations légitimes de tous les Etats et de tous les peuples de la zone suppose aussi le respect du droit à l'existence, à l'indépendance et à la souveraineté de chaque Etat de la région, ce qui permettrait d'établir des rapports de coopération, de confiance et de respect mutuels entre tous les Etats et peuples de la zone.

215. Pour notre pays, qui a agi de façon constante en vue d'un règlement global juste et durable de la situation au Moyen-Orient, en vue de surmonter la crise et de passer de l'état d'affrontement militaire à des négociations politiques, c'est un motif de satisfaction de constater que, dernièrement, une série de propositions et de projets de paix sur le Moyen-Orient ont été formulés, esquissant de nouvelles approches et exprimant le désir d'avancer dans la voie d'une solution politique. Nous y voyons une confirmation de la justesse de la position bien connue adoptée par la Roumanie sur la question du règlement du conflit arabo-israélien, dès le début de celui-ci, et nous estimons que de telles propositions engendrent des conditions pour l'intensification des actions politiques et diplomatiques afin de réaliser la paix au Moyen-Orient.

216. Nous exprimons notre conviction que les parties impliquées au conflit ainsi que la communauté internationale comprennent mieux aujourd'hui que la seule voie que l'on doit suivre est la voie de la solution politique et du dialogue, et que des négociations, si pénibles soient-elles, sont préférables à un conflit militaire, même limité. Partant de la conviction que le règlement du problème palestinien constitue la clef d'une solution de paix au Moyen-Orient, la Roumanie est d'avis que, dans le cadre de ces efforts de paix, il est impérieusement nécessaire d'aboutir à la création d'un Etat palestinien à côté de l'Etat d'Israël indépendant, et de tout faire pour assurer la coexistence pacifique de ces deux Etats et de tous les pays de la région, chacun jouissant des garanties adéquates concernant sa sécurité et son indépendance. Il est grand temps d'intensifier les efforts politiques et diplomatiques pour aboutir au règlement du problème du peuple palestinien, lequel, tout comme n'importe quel autre peuple, a le droit de forger ses propres destinées et de vivre dans son Etat indépendant.

217. Comme le Chef de l'Etat roumain l'a souligné récemment, au Moyen-Orient il y a de la place tant pour un Etat palestinien indépendant que pour l'Etat d'Israël, les deux devant aboutir en fin de compte à des relations de bon voisinage. Le règlement intégral du problème palestinien par la reconnaissance et le respect des droits nationaux et légitimes du peuple palestinien, la garantie des conditions pour que celui-ci réalise ses aspirations normales de vivre en paix et dans le calme dans un Etat propre, indépendant, répond aux intérêts des peuples de la zone, de la paix et de la sécurité dans le monde entier.

218. Dans les conditions internationales actuelles, soulignait le président Nicolae Ceaușescu, dans son message adressé le 29 novembre au Président de l'Assemblée générale et au Secrétaire général, lors de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien :

“Il est plus que jamais nécessaire de faire preuve de raison et de sagesse politique, de regarder bien en face les réalités et d'entamer un dialogue réel et soutenu entre toutes les parties impliquées au conflit, de sorte que l'on puisse amorcer un processus effectif de solution globale du conflit. Il est nécessaire tout d'abord que toutes les troupes israéliennes soient retirées du Liban, que l'on assure l'indépendance et l'unité du Liban, la tranquillité et la paix du peuple libanais⁴.”

219. Exprimant les préoccupations permanentes de la Roumanie quant à la réalisation d'une paix juste au Moyen-Orient, le message souligne qu'il s'impose, en même temps, d'intensifier l'activité politique et diplomatique, y compris celle de l'Organisation des Nations Unies, pour que soit organisée, au sein et sous les auspices de l'Organisation, une conférence internationale, avec la participation de tous les Etats et de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP, représentant unique et légitime du peuple palestinien — ainsi que de l'Union soviétique et des Etats-Unis d'Amérique, et d'autres Etats qui peuvent apporter une contribution positive au règlement du conflit au Moyen-Orient.

220. C'est notre ferme conviction que l'Organisation des Nations Unies peut et doit jouer un rôle plus actif dans les efforts en vue du règlement du conflit arabo-israélien, de la solution par des moyens politiques de tous les autres états de tension et de conflit dans la vie internationale, conformément aux espoirs et aux aspirations des peuples de vivre dans un climat de calme et de paix, de sécurité et de coopération internationale.

221. Comme ils l'ont fait jusqu'à présent, la Roumanie et le peuple roumain, apporteront leur contribution au règlement juste et durable du problème du Moyen-Orient, à la réalisation de la paix globale, juste et durable dans la zone, à l'accomplissement des droits nationaux légitimes du peuple palestinien, dans l'intérêt de la paix, de la coopération et de la sécurité dans cette région et dans le monde entier.

La séance est levée à 19 h 5.

NOTES

¹ Voir *Weekly Compilation of Presidential Documents*, Washington, Government Printing Office, 1982, vol. 18, n° 35, p. 1081.

² Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-septième année, Supplément de juillet, août et septembre 1982*, document S/15317.

³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, n° 973, p. 287.

⁴ Voir A/AC.183/PV.85.

⁵ Dotation Carnegie pour la paix internationale, *Les Conventions et déclarations de La Haye de 1899 et 1907*, New York, Oxford University Press, 1918, p. 100.